

**La Calebasse Dahoméenne  
ou Les Errances du Bénin**

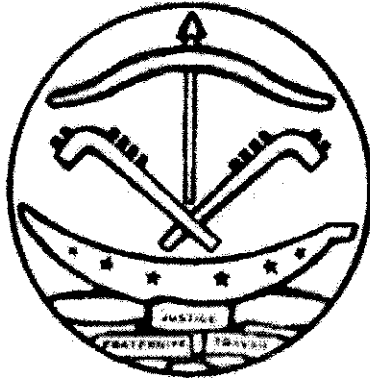
Tome II

Du Dahomey au Bénin



Jacques LE CORNEC  
*Allada hossou kpèvi*

**La Calebasse Dahoméenne  
ou Les Errances du Bénin**  
Tome II  
Du Dahomey au Bénin



**L'Harmattan**

*Allada hossou kpèvi : Le petit roi d'Allada*

En couverture : Mathieu Kérékou, fondateur de la République du Bénin.  
Rojon - *Jeune Afrique*

Page de titre : Le sceau de l'Etat du Bénin

© Les photographies marquées JLC font partie de la collection privée de l'auteur

*Aux âmes des ancêtres  
de Bretagne  
et du Bénin*



### Du même auteur

- Le statut du Togo. Thèse de droit public. Paris, 1957.
- Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962. Librairie générale de droit et de jurisprudence. Paris, 1963.

*Ouvrage honoré par le ministère de l'Éducation nationale.*

- Quand le français perd son latin. Les Belles lettres. Paris, 1981.  
*Prix Halphen de l'Académie des sciences morales et politiques.*



## **Cartes hors texte**

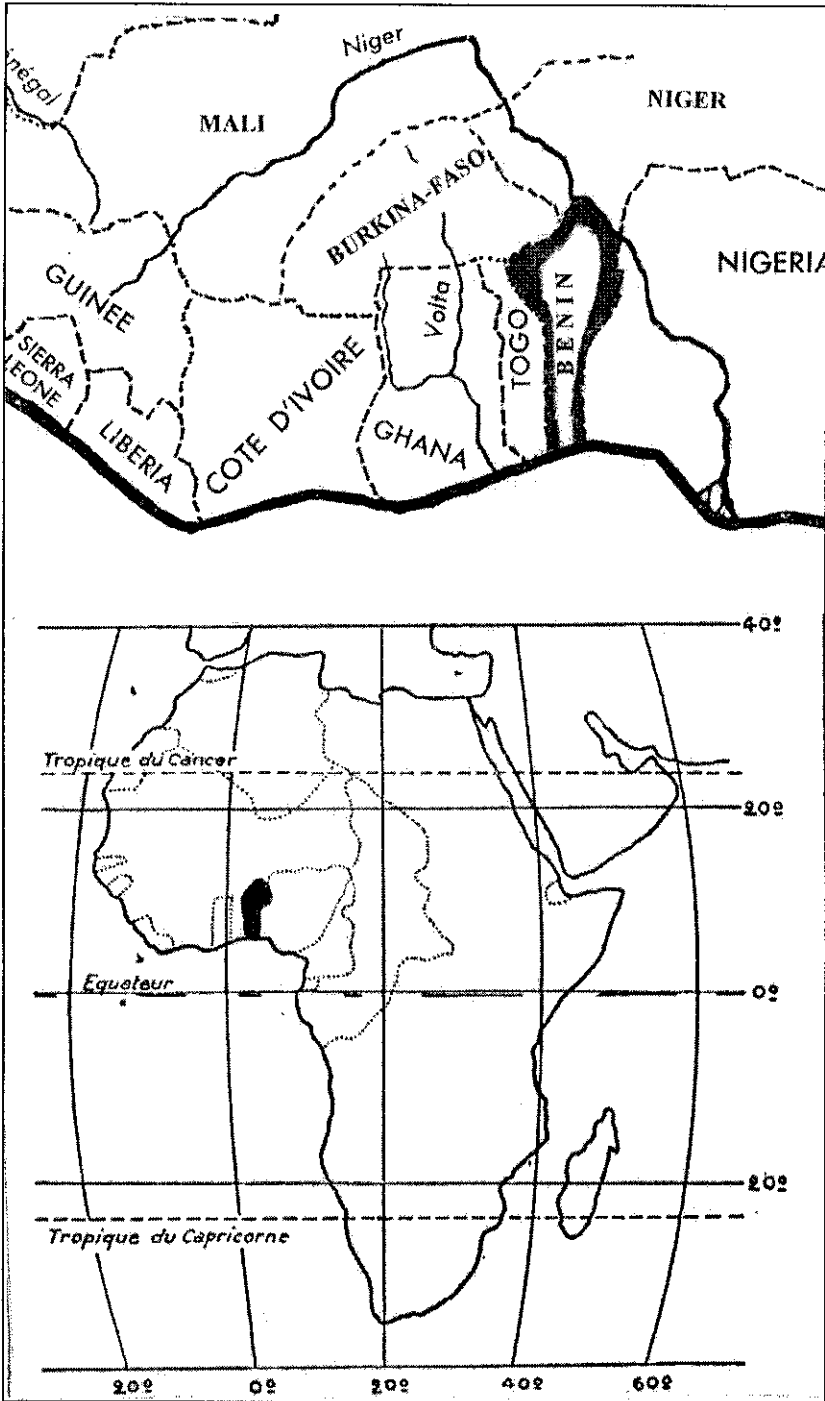
Place du Bénin dans l'Afrique occidentale

Grandes régions du Bénin

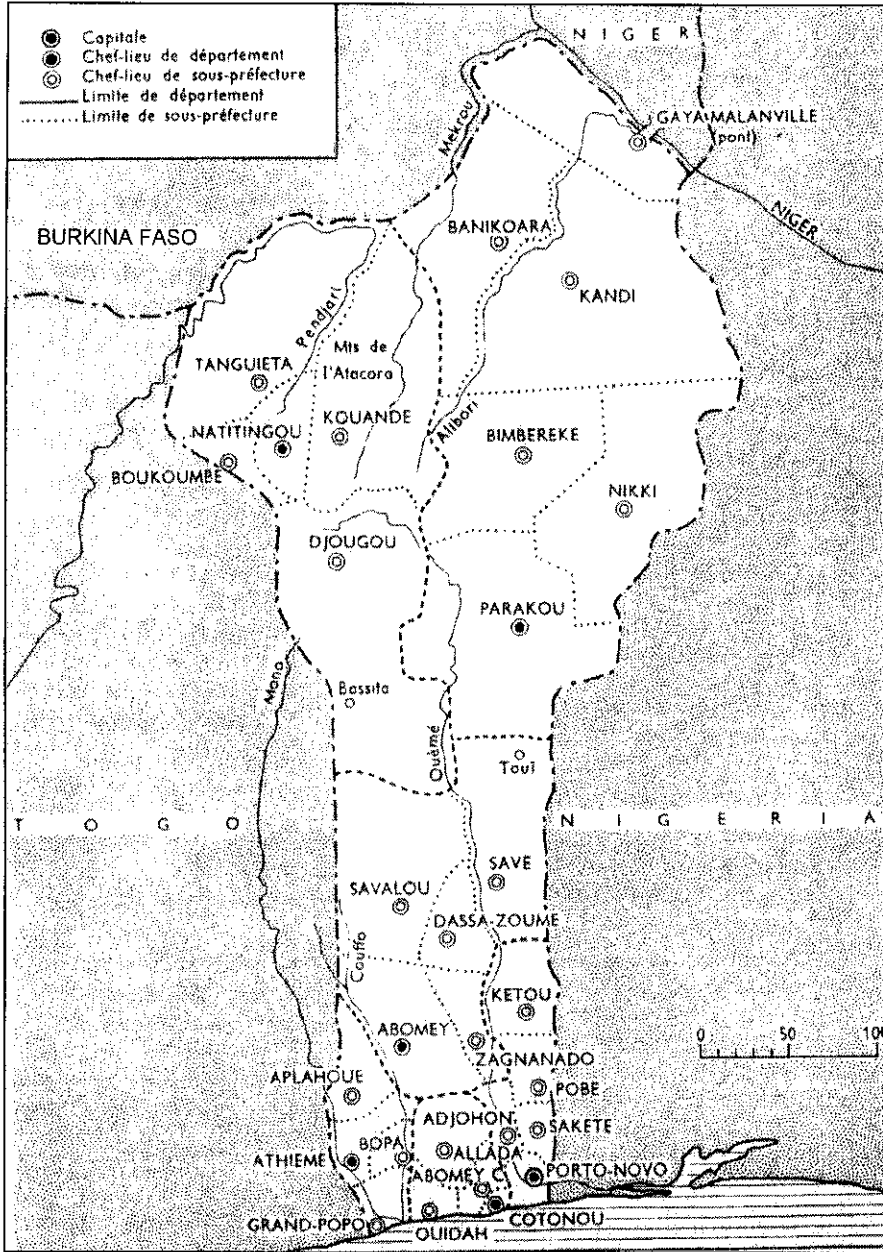
Carte administrative

Les populations du Bénin

Le cercle d'Allada en 1938

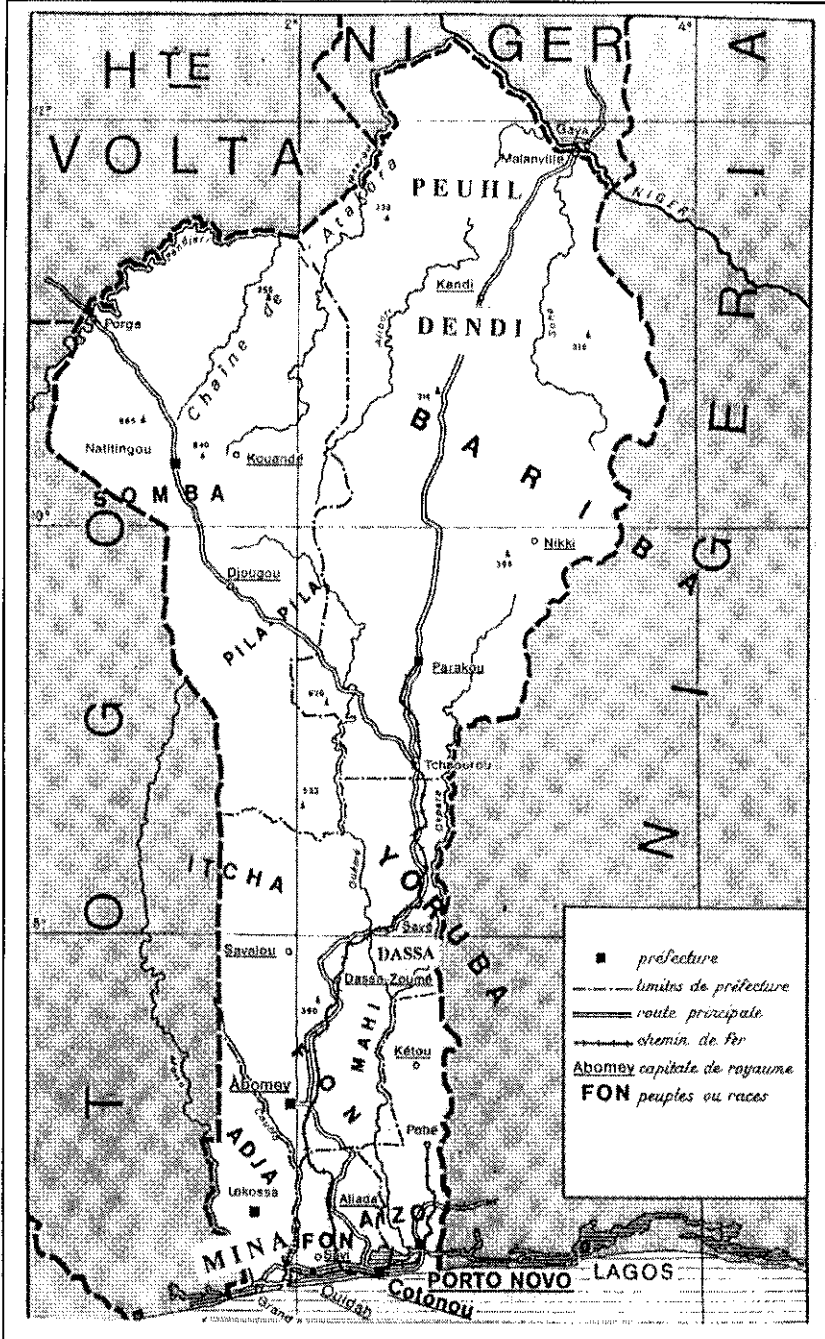


Place du Bénin dans l'Afrique occidentale

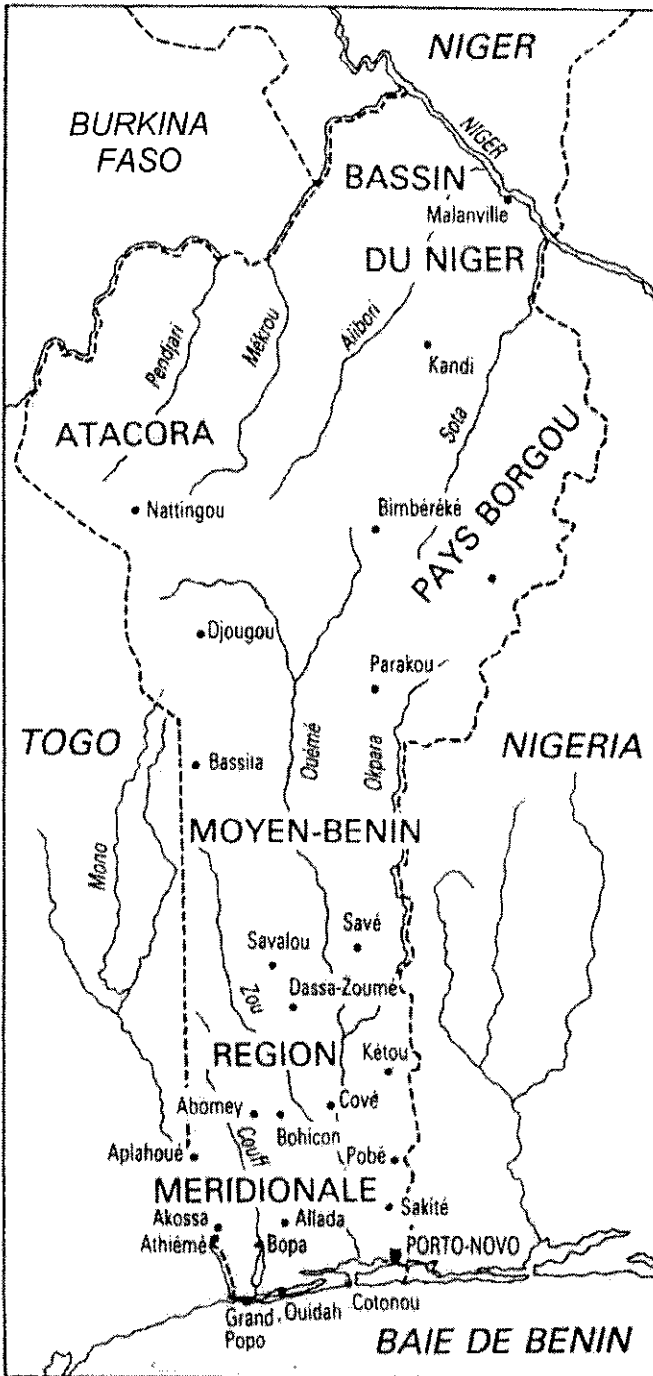


Carte administrative, départements et sous-préfectures \*

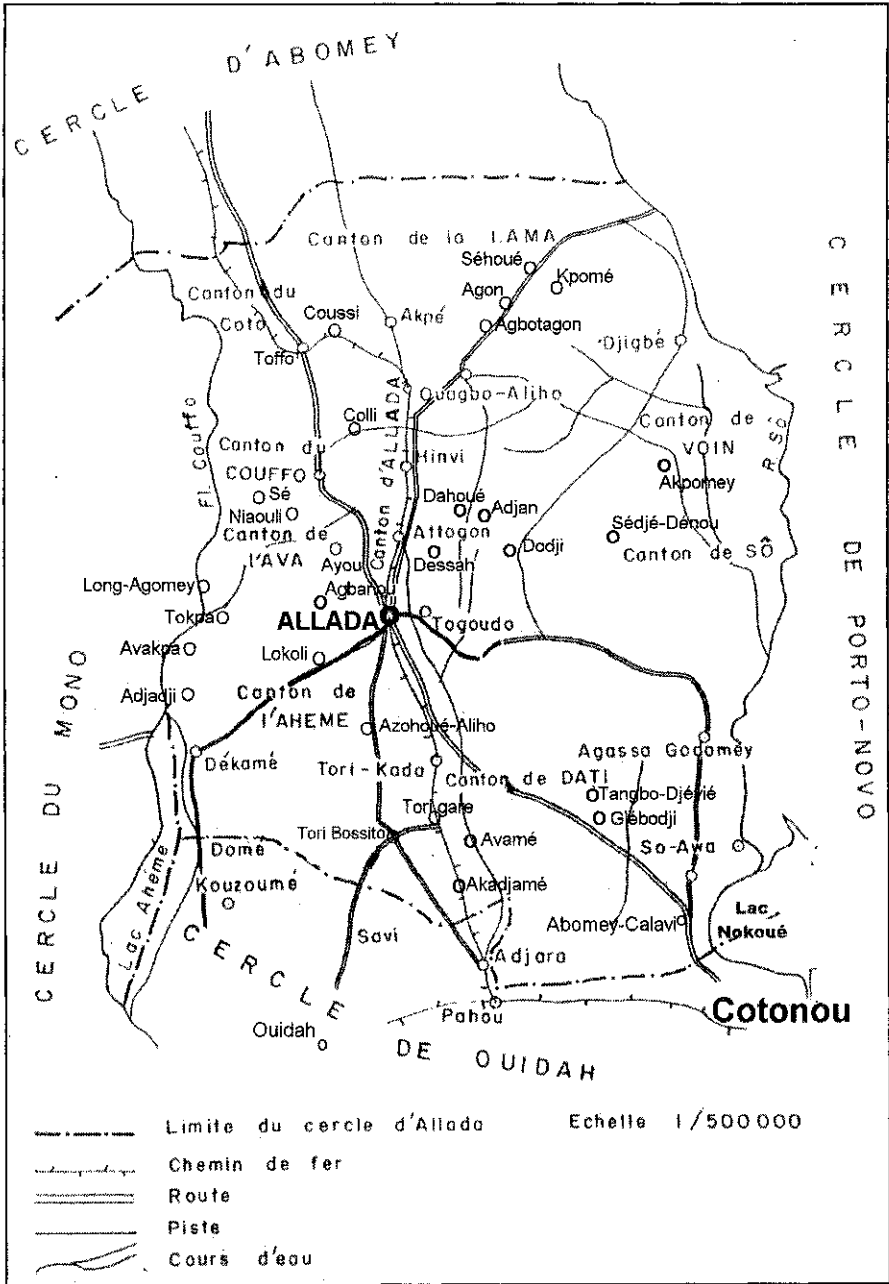
\* Avant la réforme de 1998



Les populations du Bénin



Grandes régions du Bénin



Le cercle d'Allada en 1938 avant la séparation d'Abomey-Calavi

## AVANT-PROPOS

Dans le Tome I, intitulé *Du Bénin au Dahomey*, bâti sur une trame historique allant des origines mythiques à l'état de colonie, l'auteur a introduit son expérience personnelle d'ancien administrateur de la France d'Outre-Mer et les réflexions que l'évolution de ce pays lui a inspiré.

L'ouvrage a été préfacé par le docteur Émile Derlin Zinsou qui a exercé les plus hautes responsabilités publiques, conseiller à l'Assemblée de l'Union française et sénateur à Paris, puis ambassadeur, ministre et président de la république du Dahomey indépendant.

Le Chapitre Ier sur *Les rivages de l'Afrique* retrace le cheminement d'une vocation qui a pris ses racines dans l'enfance et qui commence à Cotonou le 7 décembre 1952, à l'âge de 25 ans, marquant le début d'une longue carrière professionnelle où l'Afrique a sa très large part.

De par la constitution de l'Union française en 1946, le Dahomey est devenu un territoire d'outre-mer, nouvelle collectivité institutionnelle, dans lequel l'administration agit sur son erre alors que, de partout, la politique est à l'affût du changement.

Le Chapitre II sur *Le Bénin quelque part* plonge ses racines dans la forêt tropicale, à travers les traditions orales des conteurs et les écrits des voyageurs européens qui arrivent au long des côtes. Les uns et les autres sont à la recherche de terres mal situées.

C'est le temps des migrations de peuples instables, de la formation de royautes qui ne le sont pas moins, où certaines dans le sud s'affirmeront davantage qui ont noms Juda, Ardres, Bénin, Danhomé et Porto-Novo.

Le Chapitre III sur *Le Dahomey des Français* s'attache à restituer ce que fut la vie coloniale, sous la direction des gouverneurs et des commandants. Après la conquête entre 1892 et 1894, les dates majeures sont la guerre de 1914-1918, l'Exposition coloniale de 1931, la défaite militaire de 1940 et la victoire des Alliés en 1945.

A partir de celle-ci, l'évolution ne s'inscrit plus seulement dans le dialogue du colonisateur et des élites scolarisées qu'il a formées entre-temps, mais dans un concert international où les intervenants, diversement inspirés, vont se multiplier.



# **CHAPITRE I : LE DAHOMEY EMPORTÉ**

La Révolution des Palmes

L'École des Élus

Les Plans et les Hommes

Les Enfants de la Patrie

Le Refuge des Fétiches

L'Œuvre des Centurions



## La Révolution des Palmes

Engagée par ses recommandations de Brazzaville, poussée par le chœur de l'ONU, désireuse de satisfaire, autant que faire se peut, les aspirations des élites locales, la France s'efforce d'inscrire ses rapports avec les protectorats et colonies de sa juridiction dans un cadre rénové.

A l'Assemblée consultative provisoire, les quelques délégués des colonies d'Afrique noire étaient tous européens sauf Ely Manell Fall, un ancien de l'école des fils de chefs, instituteur, interprète, titulaire de canton et membre du Conseil colonial du Sénégal, tandis que Pierre-Olivier Lapie, en charge de la question, dessine une orientation fédérale pour la France et son domaine outre-mer. Dès 1944, l'assemblée est élargie à trois cents membres, dont douze pour les territoires d'outre-mer et avant même que le général De Gaulle ait pris pied sur le sol national, le CFLN, Comité français de libération nationale, est transformé en gouvernement provisoire dont il est le président.

Dans une sorte de nuit du 4 août à répétition, des lois fondamentales sont prises entre 1945 et 1946, qui introduisent dans notre système institutionnel un profond bouleversement. Une déclaration du CNR, le Conseil national de la résistance, avait déjà prévu « *une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales* ».

### **22 août 1945. Aux urnes citoyens !**

Une ordonnance du GPRF, le Gouvernement provisoire de la République française, a prévu la représentation des colonies à l'Assemblée nationale constituante, également élue au suffrage universel. Sinon que, dans une formule transitoire, il est institué pour elles deux collèges électoraux distincts, celui des citoyens, essentiellement les Européens, celui des non-citoyens, des indigènes répondant à certains critères de classification. Sur près de six cents députés, une soixantaine de sièges sont attribués à l'Outre-Mer.

Les détracteurs n'ont pas manqué de critiquer cette disproportion. Comme s'il était envisageable d'accorder d'un coup plusieurs centaines de députés à des populations exotiques, encore largement archaïques et inadaptées, en leur remettant le soin de décider, de fait, de la future constitution de la France ? Chaque chose en son temps.

Le double collège est également mal vu par les leaders africains, qui vise à sauvegarder pour le moment la représentation des Européens, les seuls par ailleurs dont le corps électoral est nettement délimité. Toute question de nombre mise à part, l'appel des députés de l'Afrique noire aux plus hautes instances de la république est un événement inédit. Seuls en bénéficiaient jusqu'alors les quatre « vieilles colonies », bientôt transformées en départements et quatre communes anciennes du Sénégal.

C'est tellement vrai que, peu ou prou, on doit improviser dedans les territoires, impréparés à cette éventualité, tant du côté de l'administration que des candidats à trouver. Sur le champ, le commandant est en charge d'organiser les élections, une tâche entièrement neuve, dans un monde vierge et inadapté où la démocratie, version métropolitaine, a surgi tout d'un coup comme une épidémie de méningite cérébro-spinale qui vient toujours du nord.

Or, faute de relève, les cadres en place, séparés des familles, ont duré dans leurs postes, avec l'usure physique et morale et des moyens de plus en plus réduits, pour une administration à l'économie qui a pourtant gardé jusqu'ici, à la mesure du pays, sa relative efficacité. Bien que le nombre d'électeurs soit, au départ, plutôt limité selon les catégories admises, militaires et fonctionnaires, titulaires de décorations, chefs indigènes, possesseurs du certificat d'études, membres d'assemblées, l'établissement des listes n'est pas une mince affaire, à partir de matrices de recensement pas forcément à jour.

Et pour le glétanou, désesparé, l'urne n'est pas moins diabolique et inquiétante que la calebasse des jeteurs de sort et des poisons qu'elle a remplacé. Même l'élite dahoméenne, malgré son impatience, est prise de court. Des comités électoraux y pallient heureusement, au moins dans le sud côtier, qui se constituent avec les gens de presse, des enseignants, représentants des professions libérales et hommes d'affaires.

Sollicitée par ses paroissiens, Paul Hazoumé et les autres, l'église se laisse convaincre, proposant pour le premier collège le père Francis Aupiais, unanimement respecté qui, depuis plus de quarante ans, disent ses fidèles « *nous aime comme nous voudrions être aimés* ». Il est en effet ce que l'on appellerait maintenant une figure emblématique. Après l'ouverture à Paris de son exposition sur les arts du Dahomey, il avait participé à une mission cinématographique en 1929-30. Son film, qui montrait une réalité sans fard touchant les travaux imposés aux indigènes, avait été refusé à l'Exposition coloniale pour cause d'évidente fausse note. Missionnaire et ethnologue, il s'est efforcé, à l'instar de Teilhard de Chardin, de réconcilier la science et la foi, aussi mal vu de sa hiérarchie principale.

On a retenu que le 7 janvier 1923, il avait monté une pièce de théâtre pour l'Épiphanie, *Les rois mages chez Hérode*, avec la participation du Zounon dans le rôle de Gaspard, apportant l'eau pure à la place de la myrrhe. Il y avait eu ce jour-là une messe en plein air devant les notables et les féticheurs réunis, un dîner chez le roi-acteur sous le regard de Notre-Dame de Lourdes installée dans sa chambre. C'est encore par une grandiose fête de Jeanne d'Arc, l'héroïne noire sur son cheval et dans un grand concours de foule qu'il avait activement associé ses ouailles à la célébration nationale. Devant ces bonnes dispositions, l'évêque en tournée en avait tiré cet enseignement, « *on aurait tort de réduire le fétichisme à une stupide idolâtrie*<sup>1</sup> ». Son effort de compréhension pour son pays d'adoption alla jusqu'à reconnaître le caractère rituel des sacrifices humains qu'il impute « *à une aberration des esprits plutôt qu'à la perversité des mœurs* », un distinguo subtil sur lequel il vaut mieux laisser à la casuistique jésuitique le soin d'épiloguer.

Pour le deuxième collègue, le Père recommande son ancien élève, Sourou Migan Apithy, originaire de Porto-Novo, employé de commerce, qui a fait des études secondaires en métropole. Selon l'usage des baptisés, celui-ci ajoute à son nom de Migan, de l'ancienne fonction ministérielle, le prénom chrétien de Marcelin. Les étudiants dahoméens à Paris, à l'instigation notamment de Louis Béhanzin, auraient préféré le docteur Émile Derlin Zinsou, d'une double filiation fon et mina de Ouidah. De chacun d'eux, on reparlera.

Le Dahomey et le Togo forment une circonscription unique. En fait de propagande, c'est le bouche à oreille qui fonctionne, fut-ce à voix forte, plutôt qu'une campagne encore timide et balbutiante ; mais les akaoués s'y sont appliqués. Une nouvelle mode s'empare des femmes des villes, celle de faire imprimer sur leurs pagnes les portraits des candidats qui se promènent ainsi sur les seins et les fesses. Dans la classe intellectuelle, les journaux se sont remis en branle, *La Voix* et *Le Phare* pour le tandem principal, *L'Étoile* et *Le Dahomey* pour Casimir d'Almeida, candidat concurrent auquel on impute, à tort ou à raison, le soutien de l'administration.

En sa profession de foi, le Père Aupiais préconise une décentralisation administrative, en formant le vœu d'unir les Blancs et les Noirs « *dans le dévouement indéfectible à l'unique patrie française* ». Dans celle d'Apithy, qui ne manque pas d'invoquer la primauté du spirituel, un coup de chapeau à ses formateurs, on est déjà plus proche des aspirations africaines ; ayant affirmé « *aucun but d'intérêt particulier, ni fin personnelle* »,

---

<sup>1</sup> Mgr A. Boucher : *A travers les missions du Togo et du Dahomey* ; 1926.

précaution oratoire habituelle et utile aux candidats, il réclame dans le même sens des assemblées locales et régionales, mais aussi la suppression de l'indigénat et entend libérer le pays « *du joug et de l'oppression des oligarchies politico-financières* ». On note parmi les dix points de son programme, outre l'application de la Déclaration des droits de l'homme, la volonté que « *nos pays cessent d'être des greniers à matières premières, des réservoirs d'hommes, des bases stratégiques* », ce qui n'est pas tout à fait le cas du Dahomey.



Sourou Mighan Apithy

Le Père Aupiais

La prédominance de fait de Porto-Novo n'est pas discutée, même au Togo. Les électeurs du nord ont voté comme le leur ont dit les chefs et, le cas échéant, sur les explications des administrateurs. Par la force des choses, défaut de matériel et de pratique dans le déroulement des opérations, tout cela est encore approximatif, mais l'enthousiasme des uns, la bonne volonté des autres ont pallié le reste.

Sur un bon millier d'électeurs inscrits, le père Aupiais est élu devant quatre autres Européens. Sur moins de douze mille électeurs inscrits, Apithy est élu par les trois quarts des votants. Étant donné la pauvreté des recrues, en nombre et disponibilité, le premier collège désigne en Côte d'Ivoire, le gouverneur Reste, ancien du Dahomey, et en Guinée le général Chevance-Bertin, membre du petit parti charnière de l'Union démocratique et sociale de la Résistance, l'UDSR, directeur de l'hebdomadaire *Climats*.

Le trouble et l'improvisation de ces temps intermédiaires ont été fort bien décrits dans le roman de la mulâtresse *Azizah de Niampkoko*, écrit en 1956 par l'architecte-voyageur Henri Crouzat, à la manière d'un Balzac des tropiques. L'intrigue se déroule en un lieu imaginaire, contraction de Niamey et, au choix pour les « koko », de Conakry, ou Bamako, ou Cotonou, qui peut être en Afrique un poste ordinaire de n'importe où, tout comme sa capitale Kobilonou qui renfermerait aussi Abidjan et Lomé.

Là, autour de l'administrateur, s'épient les quelques Européens que le hasard a rassemblés, le libéral et le conservateur, l'optimiste et le désabusé, dont les conversations tournent, obsédantes, sur l'éternel débat Noirs-Blancs, l'avenir et ses interrogations. Enny, un vieil agent « petit blanc » d'une échoppe perdue en brousse, au compte d'une société de commerce de la côte et à qui personne jusque là ne s'intéressait, est choisi par l'administration et faute de mieux, pour être le candidat du collègue des citoyens de la première élection du pays.

Dans le second, il y a Akou, l'ancien combattant déçu, ruminant sa vengeance, parce que sa femme blanche, effrayée par sa découverte en son village de l'Afrique profonde, rendue demi-folle, s'en est échappée. Il prête son influence locale au politicien de service, candidat à la députation, beau parleur et qui le manipule aisément. Déçu autrement, après que ce dernier sera élu, il finira par le tuer dans un accès de colère. Un autre meurt, c'est le jeune juge timide, plein d'illusions et de générosité qui, dévoré par un environnement délétère et incompréhensible, circonvenu et forcé par une maîtresse noire, se suicide misérablement.

Le vieux Blanc des citoyens, lui aussi élu, s'est mis aux bonnes manières et a pris son rôle au sérieux. A tel point qu'il impose à ses hôtes, lors de la réception officielle autour du commandant, et malgré les us de la ségrégation, la jeune Azizah dont il est le père naturel ; elle fera un beau mariage avec un hobereau-colon de la brousse, en ses plantations. Un monde a basculé. Telle est la morale de l'histoire.

A Paris, Apithy est membre de la commission d'études créée pour la représentation des colonies, sous la présidence du Guyanais Gaston Monnerville ; il y retrouve l'un des ténors en puissance de la future politique africaine, élus dans le second collège, Léopold Sédar Senghor, député du Sénégal. Il sollicite les avis et suggestions de ses parrains, regroupés en un comité des sages, où figurent les directeurs de journaux, Santos et Nicoué, les jeunes évolués, noirs et métis ; son président est Augustin Azango, un autre élève du Père Aupiais.

Marius Moutet est le président de la commission des territoires d'outre-mer, l'ancien ministre des colonies du Front populaire de 1936

lequel, pendant la guerre, avait fait retraite en Suisse. Son rapporteur est Gabriel d'Arboussier, le fils métis d'un gouverneur du Soudan et d'une femme peulhe, ci-devant administrateur passé en politique. Le socialiste André Philip préside la commission de la constitution. Parallèlement à ces travaux, les chambres de commerce ont exprimé leur opinion dans des États généraux de la colonisation, se prononçant pour une chambre des représentants, élue au double collège, avec un commissaire de la république rendant compte de son mandat. On lit dans *Climats* qu'il faut réaliser la nouvelle communauté avec, par principe, « *la primauté des habitants dans chacun des territoires* », reprise d'un discours déjà tenu.

Le projet de constitution, dont le court préambule est une déclaration des droits de l'homme, crée l'Union Française. Il est dit que la France forme avec les peuples d'outre-mer une « *union librement consentie* », dans une république qui demeure « *indivisible* ». L'orientation fédérale dominante coexiste donc avec un fort reste d'assimilation. On s'interroge sur leur compatibilité mais, en simplifiant, on pense fédération pour les protectorats et intégration pour les colonies.

L'adverbe *librement* devrait signifier qu'ils ont exercé leur choix dans ce sens, ce qui, faute de moyens d'expression préexistants, est implicite, ou qu'ils pourront le faire dans l'avenir, ce à quoi on aimerait ne pas vouloir penser. Sauf à considérer qu'il y aura, d'ici là, beaucoup de chemin à parcourir, avant que les conditions matérielles et intellectuelles en soient remplies.

Pour ceux qui le croient, on suppose qu'entre-temps l'assimilation aura été faite ; après les philosophes du siècle des lumières et les philanthropes de la période révolutionnaire, l'ambition des constituants est toujours de fabriquer des Noirs Blancs. Le terme de *colonies* est banni avec tous ses dérivés, elles sont dénommées *territoires* et tout ce qui les concerne devient territorial. Leurs ressortissants reçoivent la pleine citoyenneté du droit français, tout en gardant s'il y a lieu leur statut personnel privé, musulman ou coutumier, ce qui est une formidable innovation à l'égard de notre code civil. Ils enverront donc des députés à l'Assemblée nationale unique, qui vote la loi et élit les présidents de la république et du conseil des ministres.

Avec les communes et les départements, les collectivités locales comprennent les territoires et fédérations d'outre-mer ; « *elles s'administrent librement* » par des assemblées élues au suffrage universel ; c'est la formule-type de notre code communal et départemental, pour une liberté dans le cadre de la loi et sur des attributions définies. Elles seront représentées dans un Conseil de l'Union, de nature consultative. Des ministres-résidents remplaceront les gouverneurs généraux.

En réponse à une circulaire secrète du ministre Giaccobi, le gouverneur général Cournarie écrit que l'état de domination est dépassé et qu'il faudra bien donner leur place aux élites. Sans le savoir, Apithy lui fait écho à l'Assemblée nationale en dénonçant « *la contrainte, maître mot de l'administration coloniale* ». A l'inverse, affirmant que nous ne devons pas avoir honte de la colonisation qui a « *libéré l'indigène de ses tyrannies* », un certain révérend Père Carret relaie l'inquiétude déjà exprimée autrefois par Randau : s'il faut se borner à remettre le pays noir à son élite, alors il y aura « *une manière de féodalité brutale, plus oppressive que l'ancienne* <sup>1</sup> ».

Voté par une majorité socialo-communiste et donc ancré à gauche, suscitant les réactions inquiètes des milieux économiques et la crainte d'un abandon différé, le projet est rejeté au référendum du 5 mai 1946, bien qu'approuvé dans le vote africain.

La procédure est aussitôt recommencée avec une deuxième assemblée constituante en 1946. Pour celle-ci, le Dahomey forme à lui seul une circonscription. Le corps électoral a été élargi selon la capacité théorique des individus au discernement : tous ceux qui savent lire en français ou en arabe, chefs de famille assujettis à l'impôt personnel, commerçants et entrepreneurs, commis et ouvriers du secteur privé, notables, mères de deux enfants et plus, membres des juridictions indigènes, officiants des cultes, où prêtres, pasteurs, imams et féticheurs sont mêlés, titulaires de permis de chasse ou de conduire, etc. L'électorat est passé à quinze cents au premier collègue et à dix mille au second.

Un autre prélat, le Père Bertho, est élu à la place du Père Aupiais, décédé, et Apithy est réélu par la quasi-totalité des votants. Une deuxième réunion des États généraux à Paris conduit à la rédaction d'un manifeste colonial qui, associant tous les comités concernés <sup>2</sup>, préconise un Conseil des États pour les protectorats et un Conseil de l'Union pour les territoires, avec le bénéfice d'une double citoyenneté, sans représentation d'outre-mer dans les assemblées métropolitaines, selon une conception nettement fédérale.

---

<sup>1</sup> *Climats*, 24 janvier 1946.

<sup>2</sup> Ceux de l'Afrique française, d'Asie et d'Océanie, la Ligue maritime et coloniale, l'Académie des Sciences coloniales et la rédaction de la revue *Marchés Tropicaux*.

PROX. 6 FRANCE

Le facteur à l'adresse du redressement de la France, c'est l'outre-mer

PARIS - RUE DE LA HARPE

# Climats

PARQUETS EN ALU  
Soc. COCOU - Paris FRANCE

FRANCE ET OUTRE-MER

LE PORTAGE A MADAGASCAR

UNE ALTERNATIVE:  
L'AVENIR DE L'UNION FRANÇAISE  
FÉDÉRATION OU NÉANT

PRODIGE  
CUIVE SOUVERAIN

VITREX  
SOCIÉTÉ ANONYME  
1921-1919  
SOCIÉTÉ ANONYME

C'est autour d'un certain *Titre VIII* du nouveau projet, traitant du statut particulier de ces territoires, que s'exercent les protagonistes. Marius Moutet a repris le ministère des colonies. A la commission compétente, présidée par Jean-Jacques Juglas, siègent Maître Lamine Gueye, député-maire de Saint-Louis du Sénégal, Madame Félix Eboué et le député de la Martinique Aimé Césaire, chantre avancé de la décolonisation.

Au nom d'un intergroupe des élus d'outre-mer et sous l'influence de Léopold Sédar Senghor, le député Apithy demande que les peuples concernés aient « *la libre disposition d'eux même* », afin de se prononcer dans un délai de vingt ans, soit pour la sécession, soit pour l'intégration. Le rapport du député Paul Coste-Floret va dans le même sens, l'initiative étant prise, le moment venu, par les assemblées territoriales ; dans une telle perspective, le statut de territoire d'outre-mer est une position d'attente.

De ce fait, leur représentation au Parlement français est contestée. La principale voix de l'opposition à cette éventualité est exprimée par Édouard Herriot, le vieux lion radical-socialiste, rescapé de la IV<sup>e</sup> république, brandissant la menace d'une France qui deviendrait « *la colonie de ses colonies* ». On rappelle les mots du ministre Raphaël-Leygues en 1937, « *l'assimilation fut une erreur funeste* ». Et, il y a peu, Albert Sarraut concluait à l'impossibilité d'appliquer le suf-

frage universel outre-mer.

Inversement, ce sont les élus africains qui la réclament, encore séduits par l'idéal d'assimilation, ou désireux d'en tirer profit : « *différents, mais ensemble* » dit Houphouët-Boigny, le pragmatique ; « *une nouvelle civilisation dont le centre sera Paris* », dit Senghor, le romantique. Les territoires sont des « *provinces françaises* », dit Yacine Diallo, député de la Guinée ; « *je suis fier d'être français* », dit Fily Dabo Sissoko, député du Soudan, et dans un élan qui rappelle l'Alsace-Lorraine, « *jusqu'à la fin des temps, nous resterons Français* ». On note qu'Apithy marque sa différence, peut-être sensible à ce qui se passe dans le Nigéria voisin : « *notre idéal n'est pas d'être des citoyens français, mais d'avoir l'égalité des droits chez nous* ». La bataille a repris sur le principe du double collège ; il est retiré de la constitution et ne sera inscrit que dans la loi.

Pour le nouveau projet, les principes directeurs sont écrits dans un préambule élargi, selon lequel « *la France forme avec les peuples d'outre-mer une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion* ». Écartant « *tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, et Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires* ».

Politiquement recentré, d'aucuns diront qu'il est à droite et en retrait sur les espoirs fondés à Brazzaville, il est adopté par une majorité dans laquelle le Mouvement républicain populaire, d'inspiration sociale chrétienne, a rejoint les partis de gauche. La droite, radicaux et modérés, réduite en nombre, a voté contre ; les élus d'outre-mer se sont abstenus. Bien qu'il soit approuvé au référendum du 13 octobre 1946, le « non » l'a emporté chez eux.

L'Union Française est un système à deux étages. Il comprend la République française et des États associés qui se retrouvent dans un Haut Conseil de l'Union. La République proprement dit comporte des collectivités locales qui sont, à côté des départements et des communes de métropole, d'une part des départements d'outre-mer, d'autre part des territoires d'outre-mer, anciennes colonies, dont le statut peut être modifié par la loi. Cette disposition leur ouvre la porte à une évolution possible, vers l'intégration ou vers l'autonomie.

La première hypothèse n'est pas exclue à priori, puisqu'à la demande unanime de leurs représentants, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion sont transformés en départements dits *d'outre-mer*, les DOM, par la loi du 19 mars 1946. La petite histoire a noté dans un coin



puisqu'elle peut se transformer.

En tout état de cause, le représentant du gouvernement sur place, gouverneur ou gouverneur général nommé par décret en conseil des ministres, reste le dépositaire des pouvoirs de la république et le chef de l'administration. Comme le préfet de département, il est en même temps l'autorité exécutive locale, instruisant et appliquant les délibérations de l'assemblée territoriale.

Parallèlement à la mise en place de cet échafaudage, des lois fondamentales ont consacré les recommandations de Brazzaville, dans le sens de l'égalité des droits : la loi Lamine Gueye du 7 mai 1946, selon laquelle « *tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ont la qualité de citoyen au même titre que les nationaux français* » ; celle du 11 avril 1946 sur l'abolition du travail forcé, à laquelle Houphouët-Boigny a attaché son nom ; les décrets des 22 décembre 1945 et 20 février 1946, supprimant le régime pénal de l'indigénat, sanctions de police et peines exceptionnelles, telles l'assignation à résidence et les amendes collectives.

Sous la formule elliptique du *travail forcé*, recouvrant des modalités diverses, il est mis fin, croit-on, à des pratiques ancestrales, tant de la part des tyrannies locales, dans l'esclavage institutionnel, que du fait du colonisateur et des nécessités économiques à son appréciation. On ne sait pas encore, ce faisant, que d'autres méthodes ou palliatifs seront inventés par les Africains eux-mêmes trouvant, dans une obligation de mise en valeur ou dans l'idéologie, de nouvelles justifications.

Ces textes et la constitution de 1946 sont pour la France et ses possessions d'outre-mer une révolution par la loi. Elle est semblable à la constitution antonine de la Rome antique, lorsqu'un édit de l'empereur Caracalla a étendu en 212 après J.C. le bénéfice de la citoyenneté à tous les pérégrins, sa population allogène. Elle aura d'ailleurs les mêmes conséquences à terme.

### **Mercredi 10 décembre 1947. La Cour à Versailles et la dèche ailleurs.**

Pour nous, la décolonisation a commencé, ce que le ministre Moutet, faisant sa place au vocabulaire international, exprime autrement en affirmant que « *le colonialisme est mort* ». Ceci dit, on ne connaissait jusque là, pour l'ère moderne, de révolution que violente, dans la destruction et le sang, dont celles de la France en 1789 et de la Russie en 1917 sont de fameux exemples. La notre est prétorienne, le faisceau des licteurs a remplacé l'épée.

Pacifique et tranquille, elle est la première du genre avant qu'en viennent d'autres, dites des œillets au Portugal, ou de velours à Prague, voire la pérestroïka soviétique. Vis-à-vis de l'Afrique noire, elle est la révolution des palmes. Quand elle n'est pas le symbole du martyr, dans l'inspiration chrétienne ou guerrière, la palme est celui de la paix, particulièrement dans le Dahomey, elle est aussi la joie dans les Rameaux du Christ et la marque de l'intelligence et du savoir dans les palmes académiques ; elle est le palmarès. Un mauvais esprit rétorquera qu'elle peut être dangereuse, si l'on en croit ce panneau routier à Capesterre-Belle Eau de Guadeloupe, placé à l'entrée d'une célèbre avenue de palmiers royaux : « Chute de palmes » ; et certes, les unes et les autres peuvent tomber de haut

Le rapporteur occasionnel dira que le vent de l'histoire à fait frissonner les vertes ailes des palmiers à huile et des cocotiers, souffle mêlé depuis Paris des politiques lucides et des évolués d'Afrique, avides de droits et d'égalité. Ce fut, dans ce sens là, une condition nécessaire au progrès des peuples d'au-delà des mers que l'histoire et ses caprices nous ont attachés, quand bien même il va s'avérer qu'elle ne suffira pas.

Jusque là réduite en nombre et en moyens d'expression, la nouvelle cité dahoméenne, englobant l'ensemble du territoire et de sa population, prend sa place entière dans la grande cité française. Mais les événements à suivre, les transformations du monde et l'éveil politique du continent noir, vont entraîner le législateur très au-delà de ses prévisions, dans une mutation profonde et répétée de son domaine outre-mer, dont la maîtrise finira par lui échapper.

On peut hésiter à rappeler ces choses. Elles sont anciennes et la culture juridique ne parle qu'aux experts. Pourtant, derrière l'aridité des textes, tantôt pointilleuse, tantôt évasive, hermétique au profane et fastidieuse de lecture, il y a le résultat et le compromis des débats engagés, des souhaits confrontés, des désirs perdus et les intentions, mi-réussies mi-avortées, des hommes de bonne ou de mauvaise volonté. A la fin de la course d'obstacles du processus parlementaire, projets et propositions déposés, travaux préparatoires en commissions et rapports, le vote enfin, assorti ou non d'amendements, c'est la loi.

Ainsi, les méandres de sa configuration n'ont rien à envier à ceux de la palabre africaine qui précède d'habitude les décisions, sinon que celle-ci est vivante et s'agrémente des enjolivures de la parole, que les nouveaux venus sauront apporter, avec leur emphase naturelle, dans les trop sévères travées. Au moins arrive-t-il que le lyrisme puisse apparaître quand même dans les grands moments du discours politique aux assemblées. A cet égard, nos travaux constitutionnels sont des occasions privilégiées.

A la date susdite, l'Assemblée de l'Union française est solennellement installée à Versailles, dans les salons de Louis XIV, restaurés par la république pour ce grand événement. Sont réunis là les présidents de l'Assemblée nationale, Édouard Herriot, du Conseil de la république, Gaston Monnerville, du Conseil économique et social, Léon Jouhaux, ainsi que le président du Conseil des ministres, Robert Schuman et le Président de la République, Vincent Auriol qui déclare : « *jamais, en aucun temps, en aucun pays du monde, on ne vit se constituer pareille réunion de nations et de peuples* ». Daniel Boisdon est son premier président.

Avec leurs collègues des autres territoires, les Dahoméens de la génération chrétienne initiale sont présents dans les rangs. Alors que les heureux promus s'installent dans leur prestigieux palais, les événements qui me concernent sont beaucoup plus modestes.

J'ai quitté ma maison du Chemin Noir, avec la mallette en bois que mon père m'a fabriquée tout exprès, et pris le train avec les recrues de Bernay pour Paris. Un rapide crochet de nuit par Versailles et nous voici en gare de Pantin pour un départ à la sauvette. En effet, des grèves dures ont été déclenchées par la CGT, la puissante Confédération générale du Travail, dans une situation quasi-insurrectionnelle. Elle s'oppose en particulier au départ des soldats pour l'Indochine et les cheminots entravent la circulation des trains, des événements d'assez mauvais augure pour la solidité de notre jeune république et, par voie de conséquence, pour le sort de la France d'Outre-Mer.

A tel point que nous vivons un faux départ et que nous sommes rendus à nos foyers, rentrant en sens inverse dans le petit matin blême, pendant que le cortège des hauts-dignitaires fonce, sirènes et cocardes au vent, vers l'accueil de la garde républicaine à l'entrée du palais du Roi-Soleil.

Mercredi 24. Le répit a été court et le petit groupe de conscrits s'est retrouvé le soir en gare Saint Lazare. Sortis d'un hôtel douteux, nous arrivions hier à Versailles, empruntant le tramway ferrailant qui nous a déposé à la caserne de Limoges. C'est la première fois que j'aperçois le château, un immense bâtiment vu de loin, derrière la statue de Louis XIV et que nous n'avons guère le loisir d'apprécier.

Répartis selon notre destination, nous étions conduits à Montparnasse, puis en bousculade au métro, tassant un peu plus les travailleurs du jour, jusqu'à Bercy ; nous sommes pourvus de sacs et de modernes rations K de l'armée américaine, biscuits, chocolat, café en poudre et chewing-gum. Embarqué de nuit en gare de Lyon, dans des

wagons de troisième classe en bois du *train spécial Marseille*, je suis parmi les autres appelés de mon âge, en route vers l'Afrique du nord convoitée. Excité par la nervosité ambiante, ou bercé par le son aigrelet d'un harmonica, je suis tombé dans un mauvais sommeil, pour être brusquement réveillé avant le jour à Cosne-sur-Loire où il faut faire de la place à d'autres recrues.

Notre train descend gentiment la vallée du Rhône. Je n'en retiens que la cime neigeuse du Ventoux, le miroitement de l'étang de Berre sous un soleil d'hiver, et cette petite gare de Saint-Martin-de-Crau où notre convoi, Dieu sait pourquoi, marque un arrêt. Parce que l'épouse, curieuse, attirée par un certain chahut, s'est mise à sa fenêtre, d'aucuns se croient tenus d'entonner illico et reprise en chœur la chanson du chef de gare qui est... ce que vous savez. Cet âge est sans pitié !

Au camp Sainte Marthe de Marseille, le Dépôt des isolés métropolitains comme on l'appelle, nous échouons sur des bat-flancs superposés, garnis de paillasses et de traversins bourrés de poussière ; des batailles de polochons rendent l'atmosphère irrespirable. Loin des fastes louis-quatorziens dont se repaissent les conseillers de l'Union française, notre aventure coloniale aurait plutôt comme un goût de misère ! Mais tout de même, ce soir c'est Noël.

## L'École des Élus.

France d'Outre-Mer. C'est une belle appellation pour un Empire régénéré. Impliqués dans le jeu de la démocratie parlementaire, les Dahoméens sont mis derechef à l'école politique dont ils étaient jusqu'alors écartés, sauf à s'être exercés dans l'illégalité, sous les foudres administratives des commandants et des juges, hébiéssos de papier conduisant au pire à l'internement. Les précurseurs, Hunkarin, Kodjo Quénoum et quelques autres en avaient fait l'expérience.

C'est une école à trois classes, si je me réfère à la simple communale de mon enfance. La petite et la plus nombreuse est celle où sont conviés les électeurs. La moyenne est celle des élus locaux que l'on trouve à trois niveaux, à la base celui des commissions municipales et conseils des notables, celui de l'assemblée territoriale au chef-lieu, celui de la fédération aofienne avec les membres du Grand Conseil à Dakar. La grande école est celle des élus « parisiens », siégeant dans les hautes instances de la république, à l'Assemblée nationale, au Sénat, à l'Assemblée de l'Union Française.

Aux élections législatives de 1946, les choses prennent un tour sérieux. Le nombre des électeurs dahoméens est passé à près de soixante mille, pour un siège de député à l'Assemblée nationale auquel est reconduit Apithy ; candidat unique, il a recueilli la totalité des suffrages exprimés, représentant soixante pour cent des inscrits. Sa popularité est telle que dans le vocabulaire courant le député s'appelle un *apithy*. Le nouveau roi est arrivé, le monogramme S.M., au lieu de Sourou Migan, pourrait traduire *Sa Majesté*. Fort de sa présence au chef-lieu du territoire, il gardera son siège pendant les douze ans du régime. Et il est de bon ton de dire qu'il « *a triomphé de l'administration coloniale* ».

Il en profite en tout cas pour influencer les décisions locales, ce qui est de bonne pratique électorale. On retient qu'un chef de subdivision de Porto-Novo Banlieue, qu'on appellera Bonnefoux, a été muté à Parahoué pour avoir refusé de refaire des élections cantonales dont le résultat n'était pas favorable au candidat soutenu par le député. Devant l'ire de ce dernier, le gouverneur a lâché du lest. En fait, c'est dans les tenants de la tradition

royale portonovienne qu'il est quelque peu contesté, pour des raisons de hiérarchie coutumière et où il est un parvenu.

Nouvellement constitué pour cinq ans, le Conseil général installé en 1947 comprend trente membres, dont douze au premier collège et dix-huit au second. C'est à l'occasion de son élection que des rivalités apparaissent ; elles sont l'expression naturelle de la démocratie qui émerge localement. Déjà, le métis Émile Poisson, maître d'école, installé comme son père à Pahou, était candidat à la députation ; il a accepté de s'effacer, moyennant un rattrapage promis sur un autre siège. Pour une répartition des mandats entre les leaders, et aussi pour atténuer la prédominance de Porto-Novo, le docteur Justin Ahomadégbé Tométin, représentant Abomey, veut conduire la liste du second collège, qui compte maintenant plus de cent trente mille inscrits. A défaut du retrait d'Apithy, les deux autres constituent un groupe rival, le Bloc populaire africain, BPA, dont Ahomadégbé mène la liste. Au résultat, la prééminence du député sortant n'est pas sérieusement entamée, son groupe a vingt élus, au bénéfice de la vitesse acquise, le Bloc en a six et il y a quatre indépendants.

En appelant à elle les électeurs, l'opposition a pourtant ratissé large, exaltant l'agriculture prospère, le commerce libre, l'augmentation des salaires, la place de la jeunesse, celle de la femme ; sauf la réduction des impôts, tout y est qui doit combler l'Africain « *homme ou femme, jeune ou vieux, riche ou pauvre* ». Le citoyen dahoméen devra faire en la matière la même découverte que tous les autres du monde entier, qu'il y a loin de la coupe des promesses, toujours pleine, aux lèvres de la réalité. Quoiqu'il en soit, son apparition traduit le réveil d'Abomey à l'égard des nouveaux maîtres de Porto-Novo. C'est sous une autre forme la résurgence de la vieille rivalité d'avant les Français. Lucide, l'un des acteurs ne s'y trompe pas, en qualifiant la toute jeune démocratie de *féodale*, le vote étant celui d'un clan ou d'une famille et non d'un individu.

La composition professionnelle du nouveau conseil est significative de la sociologie du moment. Les fonctionnaires sont largement majoritaires, pour quelques membres des professions libérales et commerçants. On y retrouve des précurseurs, anciens des comités électoraux, tels Aguessy, Akindés, Azango, et d'autres nouveaux venus tel Hubert Coutoukou Maga, directeur d'école à Natitingou ; il y a aussi un petit nombre d'Européens, dont le président de la chambre de commerce, élu dans le premier collège, Jean Agier.

C'est le conseil général qui, élargi aux délégués municipaux, désigne les représentants du territoire au Conseil de la république, successeur du Sénat, en l'occurrence Louis-Ignacio Pinto et Émile Poisson ; l'administrateur Albert Marescaux, en service à Porto-Novo, s'étant porté

candidat, avait été élu à la place de ce dernier sous l'étiquette RPF, le Rassemblement du peuple français, un mouvement pour le général De Gaulle qui connaissait alors un large succès ; mais l'opposition de sa hiérarchie et des élus l'avait fait invalider. C'est lui encore qui choisit ses représentants à l'Assemblée de l'Union Française, Paul Hazoumé et le docteur Zinsou. Hommage est ainsi rendu aux pionniers de l'éveil politique dans l'ancienne colonie. Et leurs patronymies, portugaise, française et autochtones, traduisent le métissage culturel qui lui a donné sa particularité.

La désignation des représentants dahoméens au nouveau Grand Conseil de l'AOF lui incombe également, qui seront avec Apithy et Hubert Maga, les Européens Gaston Nègre, un ancien président de la chambre de commerce et Pierre Bartoli. A Dakar, devenue un pôle régional, va naître une conscience unitaire aofienne dont on reparlera. Seul le Sénégal, par le statut particulier des quatre communes citoyennes et son vieux conseil colonial, constituant un bastion du mouvement socialiste SFIO, dispose dans ce domaine d'une expérience bien établie. Ailleurs et pour cause, il n'y a rien de tel.

### **21 octobre 1946. Des partis, partout.**

En même temps que les partis politiques s'organisent localement, une coordination s'opère à l'échelle de l'AOF, incluant le Togo. A l'initiative de Félix Houphouët-Boigny, député de la Côte d'Ivoire, un parti interterritorial se constitue pour l'ensemble de l'Afrique Noire française, afin de présenter un front commun de participation et de revendications dans les nouvelles institutions politiques, le RDA, Rassemblement Démocratique Africain.

Son congrès constitutif à Bamako se termine, qui a regroupé huit cents délégués des formations d'AOF, d'AEF et de Madagascar. Le manifeste qui a servi de base au mouvement et dont le député Apithy est l'un des signataires, est un retour à l'esprit de la première constituante, fustigeant les milieux capitalistes du journal *L'Époque* et de l'hebdomadaire *Marchés Tropicaux*, ainsi que le MRP qualifié de réactionnaire ; il rejette l'assimilation, « *une chape de plomb jetée sur l'originalité africaine* », autant que l'autonomie « *utopiste* » pour adhérer à une Union française des peuples démocratiques.

Le Rassemblement, qui se veut « *le guide des populations africaines* » et entend fédérer les partis des territoires, selon une seule section du RDA reconnue dans chacun d'eux, s'apparente au parti communiste français, séduit par sa thématique progressiste et faute d'une autre structure d'accueil aussi bien organisée que lui. Cette manifestation

qui fit en son temps l'effet d'une bombe, apparaît après-coup relativement modérée dans son programme, prônant l'égalité des droits politiques et sociaux, les libertés individuelles et culturelles, des assemblées locales démocratiques, ce qui vise précisément le double collège, et une union des peuples *librement consentie*, formule *communautaire* avant la lettre et qui resurgira dans une douzaine d'années. Le comité de coordination a, de façon significative, son siège à Abidjan.

En fait, c'est l'apparement au parti communiste, la référence marxiste et la phraséologie révolutionnaire de certains, qui font peur. Le plus engagé dans ce sens est Gabriel d'Arboussier, devenu secrétaire général du mouvement. Son rapport présenté à Dakar en 1948 est un long document passablement indigeste, bourré de citations éclectiques, alliant Bossuet et Pie XI à Marx, Engels et Lénine, invoquant les masses, dont le dos est large, pour une émancipation du *joug colonial*, pour un gouvernement *anticolonialiste* et que « *Vive, avec l'union française fraternelle et démocratique, la solidarité agissante des forces de progrès du monde entier* ».

Localement, les comités électoraux du député ont formé l'Union Progressiste Dahoméenne, UPD, avec ses amis, et même ses opposants réconciliés. Son congrès constitutif a eu lieu à Cotonou le 5 avril 1947, dans un grand élan unitaire. Il est organisé en quarante-deux sections ; à une près, on aurait retrouvé le nombre symbolique de la tradition d'Abomey.

Son vocabulaire adopte la formulation à la mode, telle « *l'encadrement permanent des masses* » et « *le contrôle sur les activités des élus* », pourtant bien relatif. Ses journaux sont *Le Phare*, et *Le Progressiste* du docteur Zinsou. Après la réunion du congrès, il y a un défilé avec uniformes, chants et danses, un arrêt au monument aux morts, et un pique-nique dans la palmeraie ; la politique rejoint la fête. Les territoires d'outre-mer ayant été conviés à aider la reconstruction des cités françaises, le Dahomey adresse à la ville de Compiègne, sa filleule, des marchandises pour une valeur de quatre cent cinquante mille francs. Un entrefilet de presse rapporte également que Kéké Adignon qui dirige le canton des Torris, chevalier de la Légion d'honneur, construit chez lui une école ; par sa population, soixante-mille habitants en banlieue de Porto-Novo, il est donné comme le plus important.

Emmanuel Mounier, dans le journal *Combat*, qualifie le Dahomey de Quartier latin de l'Afrique, une formule qui aura du succès. On se plaît à dire que l'intelligence de ses habitants est proche du génie français, rationnelle et analytique, qu'ils sont d'un individualisme accusé, ce qui est sûr, dégagés des lourdeurs mystiques de l'âme noire, ce qui l'est moins. Que de chemin parcouru depuis les jugements du début du siècle.

Dans une grande agitation des esprits, et sur le triple plan géographique local, fédéral et parisien, correspondant à autant de zones d'intérêts, commence alors un chassé-croisé de regroupements et d'éclatements, un méli-mélo d'étiquettes, d'adhésions, de ruptures et de réconciliations qui ne peut manquer de ravir le politicologue averti. C'est toujours et sous tous les cieux le pain quotidien de la démocratie. En l'espèce et pour en avoir été antérieurement privés, leurs appétits s'étant aiguisés, les néophytes africains mettront les bouchées doubles.

A Dakar, le Grand Conseil est le lieu de résonance des aspirations africaines. A son ouverture inaugurale, le 5 décembre 1947, et après le discours du gouverneur général René Barthes, le député du Dahomey suggère que la présidence appartienne à chacun des territoires à tour de rôle, mais les « gros poids » ne l'entendent pas ainsi et bien qu'on avance la candidature d'Houphouët-Boigny, c'est Lamine Gueye qui est élu président. Un vœu qu'il proposera en 1950 avec Jean Delafosse, un descendant métis de l'ancien administrateur ethnologue, est adopté à l'unanimité qui recommande la mise en place d'un impôt indirect à la place de la difficile et pénible capitation.

Pour se démarquer du RDA, dont l'allégeance au parti communiste inquiète, les autres élus constituent à l'Assemblée de l'Union française une organisation fédérale rivale, les IOM, Indépendants d'Outre-Mer. A celle-ci se rallient Apithy, en porte-à-faux vis-à-vis de son électorat, en particulier le clergé catholique, alors qu'il avait voté avec la gauche contre l'enseignement libre, ainsi que L. S. Senghor qui quitte la SFIO.

Pour autant, l'expression du nouveau groupe n'est pas très différente puisqu'il se prononce, dans sa déclaration du 24 décembre 1948, en faveur d'une « *émancipation des peuples dépendants à l'égard du joug colonial* », dans un esprit fédéraliste et pour le développement économique et social. L'audience d'Apithy est toutefois remise en question, car on lui reproche son exclusivisme au profit de son ethnie goun, et son éloignement de fait, tenant à la multiplicité de ses mandats entre Porto-Novo, Dakar et Paris. La question des cumuls n'avait pas encore été posée en France.

Cette même année, où je manœuvre en uniforme sur des djebels qui dorment encore dans une fin de paix, les Dahoméens saisis de politique sont en effervescence. Le BPA tient son congrès constitutif, avec Justin Tométin Ahomadégbé comme secrétaire général. Son bulletin d'annonce part sur une belle envolée, « *Démagogie et exploitation du peuple, non ! Révolution sociale et éducation du peuple, oui !* » Le nouveau venu, descendant de la lignée d'Agonglo, représente une réaction en faveur d'Abomey et *Le Dahoméen*, l'organe par lequel il s'exprime, est aussi favorable aux chefs coutumiers. Comme Apithy excipe de sa parenté avec le migan du roi de

Porto-Novo, on voit que la démocratie naissante aime à se rattacher aux anciennes dynasties pour asseoir sa légitimité. Dans l'immédiat et au lieu de la suppression attendue de l'impôt, la carte du parti est distribuée aux néo-citoyens, de sorte que le glétanou est astreint, pour la bonne cause, à un prélèvement complémentaire.

La vie religieuse ne perd pas ses droits que la ville de Ouidah exprime dans le syncrétisme qui la caractérise. L'une de ces manifestations est la procession Dagbé-Gozin, en l'honneur du serpent sacré, renouant avec la dernière de 1920 dans un cérémonial que rapporte le commentateur. « *Cent cinquante pucelles, âgées de 5 à 17 ans, vêtues de beaux pagnes, parées d'ornements, sont alignées en file et ne doivent pas parler* ». Chacune a une feuille dans la bouche pour l'empêcher de desserrer les lèvres, à rapporter avec la cruche sur la tête, après avoir puisé de l'eau à la source du Draté. Le commandant du cercle, Michel Vallée, est à la tribune. Mais l'ancienne épreuve du feu pour la punition des sacrilèges, ainsi que la promenade des pythons qu'aucun profane ne devait voir ont été supprimées<sup>1</sup>.

Par l'autre, remontant loin en arrière, le clergé catholique célèbre le tricentenaire de l'Immaculée Conception qui serait arrivée sur la côte en 1648, avec les premiers missionnaires ; une retraite aux flambeaux, la messe du Père Durand, le vin d'honneur officiel du commandant Jacques Poinot, ponctuent la cérémonie. Ici, la Sainte Vierge est naturellement noire, mais nul ne sait qu'elle existe déjà, en tant que telle, dans l'église polonaise de Czestochowa.

A Paris, à l'occasion du centième anniversaire de l'abolition de l'esclavage, l'Assemblée de l'Union française a adopté à l'unanimité, le 4 mars, un vœu pour le transfert des cendres de Schœlcher au Panthéon, sur la proposition de Paul Hazoumé. Aimé Césaire, s'exprimant en Sorbonne, estime que « *les Chambres d'Europe auraient à faire une Déclaration des droits de l'homme colonial* » ; mais pourquoi elles seulement ? Peu après, il publie son *Discours sur le colonialisme* ; marxiste et communiste, ses engagements idéologiques inspirent ce pamphlet dont la violence étonne. C'est toute l'Europe *bourgeoise* qui est en procès car, du fait même de la colonisation, « *ce droit injuste d'exploitation et d'expropriation publique mondial* », elle aurait inventé la barbarie dont elle aurait le monopole, une machine à détruire des sociétés qui étaient « *belles, dignes et fraternelles* ». Ô massacres ! Mais où sont les tyrans d'antan ?

<sup>1</sup> Casimir Agbo : *Histoire de Ouidah du XVIe au XXe siècle* ; 1959.

L'école de la métropole n'est pour lui que fabrication hâtive de fonctionnaires subalternes, boys et interprètes, c'est une antienne connue, mais elle fera aussi et bientôt des ministres et des présidents. La lutte anti-coloniale est la même que celle du prolétariat pour sa libération, l'Union soviétique est le modèle des sociétés nouvelles. Paradoxe, l'auteur cautionne implicitement par son silence le pacte germano-russe passé entre Staline et Hitler en 1939. Discours de haine et d'amour mêlés qui, après un demi-siècle, résonne étrangement. Encore qu'en 1770, l'abbé Raynal, chantre de l'anti-esclavagisme, avait aussi fustigé *ces féroces Européens*, qui en verront d'autres.

Comme ses prédécesseurs, le ministre Paul Coste-Floret envoie des circulaires aux gouverneurs et hauts commissaires en des termes plus prosaïques, l'une pour proscrire toutes mesures discriminatoires à l'égard de nos ressortissants, l'autre pour affirmer qu'on doit maintenir sans défaillance *le principe d'autorité*. Lui aussi fera son voyage officiel en février 1949, de Lomé à Grand Popo, Ouidah, Cotonou et Porto-Novo. C'est également le cinquantième anniversaire de la Ligue maritime et coloniale, qui va bientôt changer de nom.

Une plaque commémorative pour Georges Mandel, assassiné sur l'ordre des Allemands, est apposée dans la cour d'honneur du ministère de la FOM, une autre à son ancien domicile de l'avenue Sarrail à Chatou. Celle-ci disparaîtra quelques années plus tard, sans qu'on sache le qui et le pourquoi et la question n'en finira plus, au fil des décennies, d'être de temps à autre évoquée inutilement dans les débats municipaux.

Changement radical de l'échiquier franco-africain, survient en 1950 le désapparetement du RDA à l'égard du parti communiste et son alliance avec l'UDSR où il devient majoritaire. Bien que ce ralliement soit mis au crédit de François Mitterrand, ministre de la France d'Outre-Mer et de René Pleven qui ont négocié l'opération, il s'agirait surtout, dans une claire appréciation de l'avenir, d'une initiative personnelle d'Houphouët-Boigny.

Il est dit dans sa déclaration que la lutte des classes n'a pas sa raison d'être en Afrique, que le mouvement n'est pas anti-français, qu'il faut « *un climat de paix, de confiance mutuelle, de fraternelle concorde et de loyale collaboration* » pour aller dans la voie du progrès attendu. Après la période de l'hostilité administrative, ce sera celle de la convergence. Quant au Dahomey, il continuera à cultiver son particularisme, peu enclin à s'inféoder à des courants extérieurs. Celui-ci le conduit tout naturellement à se concentrer sur ses propres problèmes, liés à la configuration du pays, où les anciennes divisions historiques reprennent leurs droits.

**17 juin 1951. Trois hommes pour un monologue.**

Au Dahomey, cette année marque le point de départ d'une évolution vers un tripartisme régional, d'inspiration essentiellement ethnique, à travers trois leaders issus des régions historiques du pays. Dans leur émulation pour la conquête du pouvoir, chacun parle pour soi. Pour une telle conversation, un homme politique français nommé Giscard, qui saura faire entendre son nom, inventera le mot de trilogie ; contesté dans sa signification, celui-ci n'aura pas le résultat escompté. Les élections législatives cristallisent cette répartition, le nombre des électeurs étant passé à plus de trois cent mille et le pays disposant maintenant de deux sièges de député, ce qui ne facilite rien.

Le Sud, perdant son apparente homogénéité, se divise en quatre listes concurrentes. En désaccord avec son parti, qui veut le placer en deuxième position derrière le docteur Zinsou, Apithy en est exclu et constitue sa propre liste dite d'Union française. De ce fait, celle de l'UPD, se rattachant aux Indépendants d'Outre-Mer est conduite par celui-là, devenu son rival. Une troisième, *indépendante des partis politiques*, une formule souvent essayée dans le métier, est menée par l'écrivain Maximilien Possy-Berry Quénum. Un certain Victor d'Assomption mène celle du RPF d'étiquette métropolitaine.

Surtout, le Nord absent jusqu'alors et à la remorque, se réveille et affiche la couleur dans un Groupement ethnique du Nord-Dahomey sous la houlette d'Hubert Maga. Écartée des décisions des dirigeants sudistes, objet de leur part d'une colonisation intérieure de fait par les fonctionnaires côtiers, les évolués des pays bariba, dendi, somba, moins nombreux et moins scolarisés, ont trouvé là le moyen de s'exprimer. Cette prise de conscience fut aidée, s'il était besoin, par l'action du commandant de cercle de Natitingou, Roger Péperty, surnommé *le roi de l'Atakora*, tant son autorité est grande dans la région.

Également appuyé par son suppléant, Paul Darboux, commerçant influent à Djougou, Maga est largement élu dans son fief ; Apithy est élu dans le sien, principalement la région de Porto-Novo et ils rassemblent à eux deux le tiers des votants. La troisième force apparaît dans le centre avec le BPA d'Émile Poisson, dont le domaine est Abomey, Ouidah, Allada, et en partie la ville de Cotonou, le nouveau champ clos des affrontements. L'historien dahoméen nous dit que l'UPD considérait ce dernier comme « *le produit des colonialistes et des curés* », appuyé par l'administration et les chefs de canton. De la part d'une formation née largement dans le sein de l'église, le propos dénote un curieux retournement.

Aux élections territoriales de 1952, il y a encore deux collèges pour un nombre de membres porté à cinquante. Les dix-huit sièges du premier

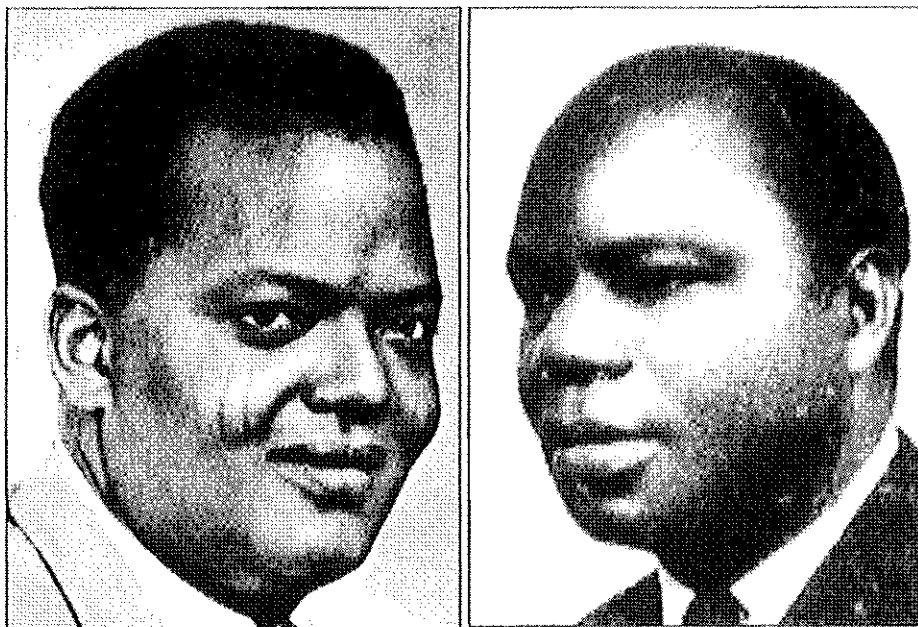
sont principalement pour une liste d'Union de défense des intérêts généraux du pays. Dans le second, le Parti Républicain du Dahomey, PRD, nouvelle appellation du mouvement d'Apithy en obtient dix-neuf et le Groupement ethnique du nord, neuf.

Derrière Apithy, président de l'Assemblée territoriale, Maga est le vice-président. Avec les grands noms rassemblés, Hazoumé, Zinsou et les autres, on trouve trois prélats parmi lesquels le Dahoméen s'appelle Durand, l'un de ses parents ayant pris le patronyme d'un parrain français. L'ancien administrateur des colonies, Édouard Dunglas, opérateur au service géographique de l'AOF, suppléant d'Apithy aux législatives, est dans les rangs ; ayant dirigé les subdivisions de Kétou et d'Abomey, il est l'auteur d'études remarquées d'histoire et d'ethnographie. Le sénateur Poisson, précédemment président du Conseil général, est battu pour avoir fait voter le doublement de l'impôt, et traité par ses adversaires, du fait de son état métis, de *poisson blanc*. Au renouvellement du Grand Conseil, c'est Ahomadégbé et le Père Bertho qui sont élus avec Apithy et Maga.

Le PRD a pour emblème un palmier à huile sur fond blanc, qui serait aussi celui de son voisin l'Action Group du Nigéria ; c'est d'ailleurs de ce dernier que viendront les petits palmiers en métal doré pour les besoins de propagande de la prochaine élection. La nouvelle formation apithyste a son journal, *Position Africaine* ; son programme est de promouvoir la reconnaissance effective de l'originalité du Dahomey et entend agir pour « *la cause des masses laborieuses et déshéritées* ». Le vocabulaire suit donc sa lancée, alors que sa formation est considérée comme un club de nantis, en parfaite symbiose avec l'administration ; c'est en tout cas l'opinion exprimée par ses adversaires. A Cotonou, le seul pôle économique, on a remarqué l'apparition d'une liste syndicale des employés du commerce et de l'industrie, conduite par Guillaume Fagbamigbé qui fit un score honorable.

Entre les deux maîtres, celui du sud et celui du nord, le centre cherche sa voie qu'il trouve dans un regroupement autour d'Ahomadégbé. Lui aussi s'exprime dans le journal pamphlétaire *Aziza*, sans rapport avec notre jeune héroïne de roman, du nom d'un dieu local qui verrait et saurait tout, fustigeant ces temps troublés de « *corruption, prévarication, régression et dégradation humaine* », de quoi faire ricaner les chefs de canton. Il est publié à Abomey, dirigé par son cousin Antoine Djogbéhoué.

A partir de là et avec l'aval du docteur Zinsou, l'Union démocratique Dahoméenne, UDD, sera constituée en 1955 représentant la troisième force du pays et prenant pour emblème la jarre percée du roi Guézo.



Hubert Maga

Justin Ahomadégbé

On peut dire que chacun des trois leaders se recroqueville sur sa région d'origine. S.M. Apithy s'appuie sur la chefferie de Porto-Novo, les conseillers et notables de l'Ouémé, les Toffins du delta, les Aïzos d'Allada, ces derniers encadrés par Valentin Aplogan. Hubert Maga, pour les raisons indiquées, a la tâche facile dans le nord. Justin Ahomadégbé a naturellement les sympathies d'Abomey, avec l'ambition de refaire autour de lui l'unité historique du Dahomey.

C'est le commencement de la distorsion dahoméenne. Après le monopole portonovien, puis le jeu à deux, voici maintenant un jeu à trois qui va dominer la vie politique. Le commentateur dira que le pays se trouve désormais engagé dans le régionalisme, traduction d'un tribalisme dont la connotation rétrograde fait peur, ainsi que dans le régime des partis aux multiples et stériles combinaisons. Mais, nonobstant ses excès, n'est-ce pas là un approfondissement nécessaire de la démocratie ? Au demeurant, ce qu'on a qualifié pour la période antérieure d'union sacrée n'était en réalité, dans l'insuffisance du moment, que son balbutiement.

L'école des élus a ainsi produit ses prix d'excellence en la personne des trois hommes qui s'affrontent et vont se partager le succès, à tour de rôle plutôt qu'ensemble et qui apparaîtront sous peu comme l'infémal trio de la course au pouvoir, Apithy, Maga, Ahomadégbé. On leur ajoute le *deus ex machina*, tirant souvent les ficelles quand il le faut, Zinsou. Ainsi sont

réunis les trois mousquetaires de la fondation dahoméenne, dont on sait qu'ils étaient quatre. A y regarder de plus près, on serait tenté de les transformer, dans l'ordre, en d'Artagnan, Athos, Porthos et Aramis !

Le Dahomey tripode part mal ; outre qu'un mauvais plaisant ferait le rapprochement avec tripatouillage, il n'est pas bon de marcher sur trois pieds. On sait, depuis qu'Edipe a résolu l'énigme du Sphinx, que c'est le propre d'un vieillard, une fin plutôt qu'un début. Qui plus est, il existe aussi, pour les grands élus, un autre triptyque institutionnel, à la base Porto-Novo, au sommet Paris, et entre deux Dakar ; on n'en sort pas. Bien que l'avion, nouveau moyen de transport, a raccourci les distances, l'éloignement géographique des centres de décision complique la tâche des élus africains. Avant que cela ne change pour les plus durables d'entre eux, leur logement à Paris est encore précaire. Apithy est le plus sollicité, obligé d'abandonner la brousse à ses amis, ou ses ennemis, et aux commandants. Dans les deux ans de mon séjour, je ne l'ai jamais vu à Allada.

Quoi qu'il en soit, dans un régime d'assemblée exacerbé par les partis, où le président de la république n'est au mieux qu'un arbitre, le Parlement français, est pour eux dans les séances, les commissions, dans les coulisses et les arcanes des groupes, coalitions et scissions en chaîne, une véritable école d'applications, rhétorique, idéologique et manœuvrière. Et il faut rendre cette justice aux constituants de 1945-46 : la participation des élites africaines au fonctionnement des institutions publiques en France a préparé, dans les meilleures conditions possibles, ce qu'on appellera bientôt la décolonisation. On y procède d'ailleurs dans les faits, sur le double plan politique et économique, puisque l'effort accompli pour le développement des territoires prend alors sa plus grande ampleur. Mais dans ma tâche quotidienne sur le terrain et loin du tohu-bohu parisien, où malgré des signes de changements presque tout se fait *comme avant*, comment le saurais-je ?

Dans la courte période qui suit, la démocratie dahoméenne prendra très rapidement sa vitesse de croisière. Elle se manifestera désormais par tous les symptômes dont l'Europe occidentale fait son beurre, des programmes séduisants, morceaux de bonheur assurés, dans la débauche constante du verbe et de l'écrit, de salive et d'encre mélangées, dithyrambes des uns, diatribes des autres et pamphlets. Au moins l'ardeur verbale et le talent épistolaire auxquels excellent les Dahoméens s'exercent-ils autant, et parfois plus, envers leurs confrères et représentants qu'au détriment de l'administration ; il peut être agréable à celle-ci de passer au second plan. De toute façon, leurs palabres ne le cèdent en rien aux passions, affrontements, débats de principe et d'idées, arguties et chimères qu'affectionnent tellement les héritiers des Gaulois.

En cours de route pourtant, l'idée d'assimilation, au sens initial du terme, perdra de son charme. Alors que les assemblées locales de 1946 étaient des conseils généraux, comme dans nos départements de métropole, celles de 1951 sont devenues des assemblées territoriales, ce qui est un changement d'esprit davantage que de mots. Le débat n'est plus entre elle, tendant à l'intégration, et une association qui tendrait à l'autonomie. Ainsi que l'exprime Senghor, les Africains veulent les deux, l'assimilation dans les droits, individuellement comprise, et l'association des territoires collectivement définis. Les fonctionnaires aussi, Blancs et Noirs, retournent à l'école, les anciens pour s'adapter, les jeunes pour tout apprendre de la nouvelle donne. Moi même j'arrive en retard, porteur d'idées qui n'ont plus tellement cours, perclus d'enthousiasme et de convictions autant que d'ignorance et d'illusions.

Les premiers hommes politiques dahoméens, issus des milieux lettrés, principalement dans les familles de la côte, cherchant leur assise dans le territoire et leur place à Paris dans la marmite parlementaire, sont forcément entraînés par la dynamique des partis qui est, par excellence, le moteur de la IV<sup>e</sup> république. Celle-ci à son début est sous le règne du tripartisme, associant les communistes, les socialistes, et les républicains populaires ; c'est une combinaison qui est nettement tirée à gauche. Suivra une évolution générale vers le centre et la droite. Le PCF, dont la doctrine est préparée de longue date, accueille d'autant mieux, au moment où son poids est le plus grand, les élus du RDA ; en recherche de *progressisme*, ils sont sensibles à son discours<sup>1</sup>. Quand le danger de cette alliance leur apparaîtra, ils se déplaceront comme on l'a vu vers le centre-gauche. Les IOM ont une connotation modérée, d'inspiration sociale-chrétienne et s'apparentent au MRP qui est le centre-droit

Conséquence inattendue d'une instabilité gouvernementale chronique, les élus d'outre-mer sont courtisés par les partis, en quête du précieux appoint de leurs voix dans les votes d'investiture et de confiance, pour de fragiles et changeantes majorités. C'est au groupe des indépendants d'outre-mer que René Pleven doit d'être président du Conseil en 1950. Ce faisant, les leaders africains iront jusqu'à accéder à des fonctions ministérielles, tel Houphouët-Boigny devenant ministre de la santé dans le gouvernement de Guy Mollet en 1956. De la sorte, ces formations, devenant

---

<sup>1</sup> Onze députés RDA se sont alliés à l'URP, l'Union républicaine et progressiste de la Résistance, de Pierre Cot et d'Astier de la Vigerie. A l'assemblée de l'Union française, ses membres sont au PC. Même Ignacio Pinto, bourgeois débonnaire et bon vivant, est étiqueté par analogie communiste au Sénat !

des partis de gouvernement, jouent un rôle plus que proportionnel à leur nombre, corrigeant ainsi leur sous-représentation au Parlement.

C'est là que se place mon séjour à Allada, dans un moment d'expectative où tout paraît calme. Je suis venu au Dahomey pour durer. Je veux encore ignorer que je suis venu pour partir. Le gouverneur est toujours le chef du territoire, préparant et exécutant dans ses services le budget local. Mais, indépendamment de son rôle d'État, il est une sorte de grand professeur chargé, avec l'aide de ses fonctionnaires transformés en autant de répétiteurs, d'instruire les élus locaux de la chose publique et de leurs nouvelles responsabilités. Car sous toutes ses formes, qu'on pourrait qualifier d'exercices pratiques, la politisation se répand dans la vie courante, ouvertement ou insidieusement, d'abord en ville, à Porto-Novo et Cotonou, à travers la bourgeoisie d'akaoués et le jeune syndicalisme qui s'empare des salariés, puis en brousse par ricochet.

Les nouveaux élus, dociles et relativement sages dans les instances portonoviennes dont le fonctionnement les impressionne, sont naturellement tentés de jouer dans leurs circonscriptions un rôle de surveillance et de critique à l'égard des autorités établies. C'est une attitude qui s'explique aisément. En mal d'affirmation, en même temps qu'ils se cherchent, ils sont entrepris par les mécontents et les solliciteurs de tout poil. Aussi doivent-ils se constituer à leur tour et selon la loi du genre leur propre clientèle, de là cette guérilla qu'ils mènent épisodiquement contre le chef de canton et le commandant. Ils sont le bout du nez d'une Afrique en mouvement.

Embryonnaires au départ, leurs troupes sont également hétérogènes, comprenant d'un côté les jeunes gens ambitieux de promotion sociale, sortis des écoles, de l'autre des dépositaires coutumiers que nous avons pu reléguer ou déposséder, désireux de revenir sur la scène officielle et ainsi récupérés, par exemple d'anciens chefs de terre. Et chacun y va de son tempérament, selon qu'il a ou non les dents longues. Des deux conseillers d'Allada, le planteur est modeste et placide, l'instituteur qui se prend au sérieux est plein de fébrilité. Dans ces années, la masse rurale, fataliste par nature, est prudente et assez indifférente, quoique curieuse, à l'intrusion de ce phénomène ; mais elle sera bientôt sensible, elle aussi, aux promesses de l'aube, comme la fin de l'impôt. L'intensification des campagnes électorales apportera au fur et à mesure, ici et ailleurs, son lot de démagogie, la face non cachée de la démocratie.

On ne saurait s'en étonner. Celle-ci part quasiment de zéro, qui doit être apprise, tant par les électeurs largement analphabètes que par les élus en temps de noviciat. Bien sûr, les gens des villes, proches de l'information et des changements sociaux, employés et salariés seront plus vite atteints par

ce mouvement que ceux des champs. Quant aux akaoués, c'est avec délices qu'ils vont s'y adonner.

La brousse sera quand même investie d'une nouvelle catégorie d'activistes, celle des délégués, représentants, présidents de section des comités et sous-comités de village et de quartier, pour le compte des obédiences diverses. Mais ces néophytes, plus français que nature dans le verbiage et souvent la suffisance, ne sont pas tout à fait en phase avec la population ; jeunes et, d'une certaine manière étrangers, leur discours irrite souvent les anciens. Par eux néanmoins, le vocabulaire de la démocratie occidentale, ésotérique et incantatoire, rentre par effraction dans les dialectes fon, nago, mina et autres, avec une sémantique approximative. Il en est de ces formules comme de celles des fétiches, lourdes de sens caché, mystérieuses, et aussi dangereuses à manier.

Le glétanou se perd en conjectures sur cette nouvelle *manière de Blanc*. Sans doute a-t-il toujours participé, peu ou prou, à des conciliabules familiaux et de villages, voire au choix des chefs à sa proximité. On essaie de lui faire découvrir que c'était déjà de la démocratie et qu'elle doit maintenant s'appliquer partout. Or, pour lui, l'autorité supérieure est une, elle ne se divise pas. Qui sont ces nouveaux venus, qui s'interposent et que veulent-ils ?

Autant que les vieillards sceptiques, les chefs en place supportent mal cette nouveauté, ils pensent que les Blancs ont perdu la tête. Toujours plus ou moins en défaut avec la stricte légalité, ils sont pour les censeurs des partis une cible privilégiée car ils représentent, au premier degré, la capacité d'abus que l'on impute à l'administration systématiquement qualifiée, pour l'occasion, de coloniale. Alors, ils s'insurgent ou ils s'affolent, recourant au commandant qui, bien que n'y pouvant guère, doit débrouiller leur situation, encombré qu'il est de paperasses et d'interventions.

En ce temps de grande effervescence, les élus africains cherchent doublement, à travers la démocratie parlementaire où ils font leurs classes, à s'affirmer dans leur identité et à s'unir, dans l'égalité, avec la France métropolitaine. A Paris, la gauche dite progressiste, communistes alignés sur Moscou et socialistes humanistes, ou chrétiens-sociaux et libres penseurs, mais aussi des visionnaires de l'histoire, veulent, pensent ou acceptent la décolonisation ; encore que celle-ci puisse être réalisée dans une totale assimilation, ainsi qu'il en fut pour les quatre vieilles colonies, mais en Afrique Noire, on n'en est pas là. Ceux que l'on classe à droite sont, depuis toujours, partagés ; il y a les tenants du maintien de l'Empire, à quelques modalités près, il y a les partisans de l'abandon pur et simple, pour réserver à la seule France européenne où il y a tant à faire le fruit de ses propres efforts. Et entre deux, il y a ceux, le plus grand nombre, qui ne savent pas.

La politisation envahissante n'est pas seulement dans l'émergence d'une conscience civique, formée par nos écoles et libérée par les lois égalitaires, qui ont organisé et accéléré son développement, ni dans les manœuvres locales. Venant de métropole, elle touche également, par le haut, l'appareil administratif outre-mer, de sorte que les gouverneurs généraux de 1948 sont le socialiste SFIO Béchard à Dakar, le MRP de Chevigné à Tananarive et l'indépendant Cornut-Gentille à Brazzaville ; il y en a pour tout le monde. Le Sénégal est traditionnellement le bastion socialiste de l'AOF ; ainsi le précédent gouverneur général Barthes était-il de cette écurie et c'est le Soudan voisin qui a élu Marius Moutet au Conseil de la république. Le remplacement de celui-ci à la rue Oudinot, par le MRP Paul Coste-Floret, est l'occasion pour ses adversaires de dénoncer après-coup son clientélisme politique et familial ; il ne sera pas, dans ce cas, le dernier.

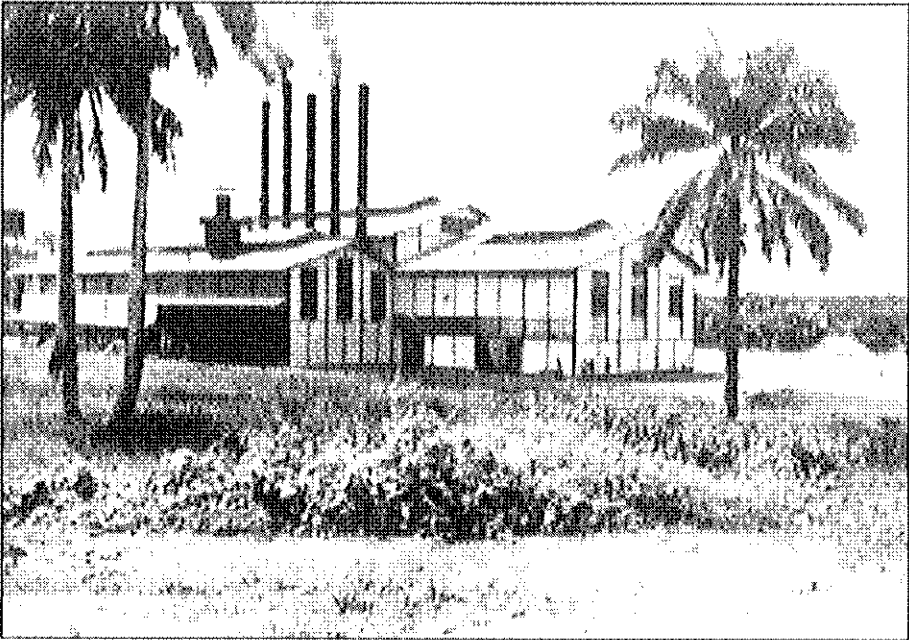
Conséquence logique de l'intervention des élus africains dans l'équilibre parlementaire à Paris, il leur arrive de se mêler des mouvements de fonctionnaires, et de vouloir être préalablement consultés. Reprenant une critique, toujours d'actualité, les conseillers de l'Union française Zinsou et Hazoumé se plaignent auprès du ministre, en 1949, de la trop grande fréquence de mutation du haut commandement, soit six gouverneurs depuis la Libération, alors que l'Église n'a usé que trois préfets apostoliques depuis 1860 ! Le cas de Jacques Boissier, nommé gouverneur pour repartir au plus vite comme préfet du Vaucluse, est évoqué à l'appui.

On ne sait pas encore, à Paris, que nos partenaires africains aiment s'attacher les fonctionnaires de France, quand la confiance est établie ; il leur faut naturellement le temps de les admettre, les apprécier, les juger. Moyennant quoi, l'habitude est leur confort et leur sécurité. Chez eux, l'élément affectif tient la plus large part. Pas de meilleure illustration que l'attitude du président Houphouët-Boigny qui gardera ses ambassadeurs à la suite, quatorze ans pour Raphaël-Leygues, quinze ans pour Michel Dupuch, du jamais vu dans la diplomatie.

Dés son installation, le Conseil général du Dahomey adopte un vœu pour que le secrétaire général Collat soit titularisé dans son emploi, il demande également que l'administrateur Legendre dont le départ est annoncé soit maintenu à Cotonou, menaçant dans le cas contraire de démissionner tout entier. N'ayant pas obtenu satisfaction, il déclare ne plus vouloir collaborer avec l'administration ; ceci ne saurait vraiment durer, mais il cherche ses marques aussi loin que possible.

Un peu plus tard, le député Apithy, informé du départ d'un administrateur de Porto-Novo, demande par télégramme adressé au département son maintien sur place, estimant avoir son mot à dire pour ce qui concerne son fief électoral ; d'ailleurs sans succès. Même le roi de

Porto-Novo s'en empare, s'agissant d'Allohinto Gbeffa Toffa VII, qui avait remplacé Ajimavo en 1946 ; lorsque le ministre Letourneau fait son voyage officiel en 1950 et lui offrant une épée, encore qu'il en ait déjà beaucoup, il remet une lettre pour affirmer « *à tous les ministres, au Président de la République, combien mon pays est français* », non sans appuyer par ailleurs la titularisation du gouverneur Valluy, intérimaire. Ce genre de démarches est rarement utile à l'intéressé, disons franchement qu'elles le desservent, car on a vite fait de supposer qu'il en est l'instigateur.



L'huilerie d'Avrankou

Tout naturellement, les candidats aux emplois de chefferies s'adressent maintenant au député en même temps qu'aux gouverneur et ministre. C'est ce que fait Sossou Chicoto, ancien sergent de la coloniale, candidat au canton de Ouéssé dans la subdivision de Savé, suscitant une délibération de l'assemblée territoriale en sa faveur. Outre qu'on le lui aurait plus ou moins promis avant son engagement, il rappelle qu'il est l'héritier des anciens rois, mais presque tout le monde l'est par ici. Le représentant de l'administration fait observer que cette instance n'est pas compétente en la matière.

Après qu'on a ouvertement songé à faire des gouverneurs généraux placés à la tête des fédérations de véritables ministres-résidents, leur nomination à ces postes a donc répondu aux partages de circonstance, dosage et

alternance du moment. Les gouverneurs ont suivi le même chemin et, malgré la méfiance administrative à l'égard du PC, l'un d'entre eux, le gouverneur André Latrille en Côte d'Ivoire est donné comme un communiste et son homme de cabinet, l'administrateur Lambert, encore plus nettement ; il est vrai que l'époque était celle de l'alliance entre le RDA et le PC. C'est pourquoi le gouverneur a toujours son avenue et sa statue à Abidjan, rare privilège du corps s'il en est.

Au demeurant, le choix politique des hauts-fonctionnaires n'est pas une innovation et les cabinets de la III<sup>e</sup> république, entre conservateurs et Front populaire, s'en sont également beaucoup servi. Malgré la référence officielle à un État impartial, qu'on invoque surtout quand on est dans l'opposition, c'est une pratique la plus souvent admise dans les républiques à la suite et dont les intéressés doivent s'accommoder, qui à leur bénéfice, qui à leur détriment.

Les ministres de la France d'Outre-Mer font leur voyage habituel. Après Letourneau et Mitterrand, qui n'a pas eu le temps de venir jusqu'ici, Pierre Pflimlin a effectué le sien en 1952, faisant étape à Avrankou dont l'huilerie est maintenant une visite obligée. A Ouidah, il est reçu à la mission catholique avec les officiels et les associations, en l'espèce très actives. Son accueil par une petite alsacienne en costume provincial est très apprécié. Ce qui l'est moins pour les élus africains, hors le goût perpétuel de la fête dans la population, c'est la ronde ministérielle qui leur fait trop souvent changer d'interlocuteur.



1953. Cérémonies d'Adjahouto à Allada. Les féticheurs

JLC

**Dimanche 29 mars 1953. Esprit es-tu là ?**

Les cérémonies annuelles du fétiche Agassou ont commencé ce jour. Je m'y suis rendu seul, en spectateur attentif et discret. La place des évolutions est enclose dans un groupe de cases. La maison du dieu-léopard est fraîchement badigeonnée de blanc. Une autre est décorée des plumes de volailles sacrifiées, collées sur le mur extérieur, bordé de quelques chaises éparses.

Présents, les féticheurs d'Allada entourent celui qui vient d'être évincé de Togoudo, sans que les protagonistes de l'aventure ne rappellent leur déconvenue. Ils ont revêtu leur double pagne, et celui qu'ils ont en écharpe est riche de plusieurs tours dans lesquels ils sont engoncés, en tête le bonnet rond brodé ou la coiffe à oreillettes, des bracelets de cauris et d'argent, récade sur l'épaule ou canne en main. A leurs pieds, des paniers alignés contiennent les bouteilles d'alcools offertes aux mânes de l'ancêtre, par l'intermédiaire des officiants habilités. C'est à lui que le chanteur lance de temps à autre ses invocations.

Conduites par le meneur de jeu, les danseuses se sont mises en branle, foulard sur la tête, pagnes superposés, bijoux étalés et queue de cheval en main. Frappant le sol à petits pas, les bras balancés, leur mélopée nasillarde suit le rythme des tam-tams et des calebasses à filets. Le bruit s'emballé quand l'une d'elles se détache pour projeter d'avant en arrière, en de violentes contorsions, ses épaules désarticulées. Plus sage est, ce même jour, la procession des Rameaux dans mon village normand de Menneval, les brins de buis remplaçant dans le tour des cimetières les palmes qui abondent ici.

Sur le terrain d'herbe pas très éloigné, de jeunes footballeurs s'affrontent pour un autre rite, celui du sifflet dont le maître est l'arbitre, et avec d'autres cris. Parmi ces garçons de l'école communale, les mêmes féticheurs ont peut-être des enfants ; le rapprochement de ces deux mondes est on ne peut plus surréaliste, encore que les gris-gris discrètement manipulés par les deux équipes, chacune pour soi, et des invocations occultes les relie au passé toujours là. Hormis ces festivités, la ville est calme et vide, presque morte.

Lundi 30. Tandis que je règle de modestes affaires à Agbanou et alentours, l'Assemblée territoriale est réunie par le gouverneur. Dans son discours d'ouverture, Charles-Henri Bonfils s'escrime à entraîner son auditoire dans les méandres des plans quadriennaux, celui qui s'achève et celui qui commence, avec ce qu'on doit mettre dans une première tranche,

ou bien pour rattraper ce que la dernière n'a pas réalisé à temps. Il est question de milliards de francs, provenant pour la plus grande part de l'État, accessoirement du budget de l'AOF, et pour un peu du Dahomey. Les dossiers politiques sont traités à Paris.



JLC

1953. Cérémonies d'Adjahouto à Allada. Les féticheuses.

L'assemblée élit ensuite son bureau. Apithy est reconduit comme président, il y a trois vice-présidents dont Maga et deux Européens : Chaux, le patron d'une entreprise de travaux publics, qui est jugé le plus apte à présider la commission des travaux publics, et pour les professions libérales, Maître Luigi. Le Père Chauvin, président de l'importante commission permanente, celle qui assure la continuité des affaires, représente la part du clergé.

A sa table attribuée, le secrétaire général Alfred Aymard Bossou est installé pour suivre les débats, c'est lui qui fait la liaison avec les services du gouvernement, d'où il vient, et les travaux des rédacteurs désignés. Il est le témoin privilégié des rapports de force entre les élus, des envolées oratoires, des erreurs d'appréciation et de jugements, des incohérences et aussi des prouesses et du succès des plus futés, les mieux en cours auprès de l'administration, et du jeu d'influences des ethnies et des clans familiaux.

Lui-même est un Fon de Cové, dans la subdivision de Zagnanado, où il est entré à l'école au moment de l'Expo de Vincennes. Nanti du certificat, il passe à la primaire supérieure de Porto-Novo où il obtient son brevet. Il fait partie de la cohorte des normaliens de Dakar, ceux de l'école

William-Ponty dont les élèves se qualifient fièrement de « Pontins », l'élite scolaire de l'époque en AOF. Sa carrière débute au bureau des finances de la colonie. Les assemblées locales étant mises en place, il est chargé du secrétariat du premier conseil général en 1947 et gardera cette fonction jusqu'en 1958.

Pour une étude à l'initiation de la démocratie locale, quelle belle tribune il possède là. Le poste est un excellent observatoire de la manière dont évoluent les relations entre les services du gouverneur et les nouveaux élus ; il sera le témoin attentif de la consolidation progressive de l'institution et de l'apprentissage de ses membres, qui assument la représentation intérieure du Dahomey. Son expérience est précieuse pour la connaissance, dans cette période initiale, de l'histoire du pays et il engrange un savoir qui lui ménage un bel avenir dans le personnel public dahoméen.

Les discussions budgétaires mettaient à rude épreuve, également, les services administratifs, tenus d'expliquer et de justifier leurs propositions, et les conseillers unis pour la critiquer, mais divisés pour se partager les crédits au bénéfice des circonscriptions, chacun pour soi. Mais les comptes rendus écrits ont souvent atténué, comme il est d'usage, la vivacité des échanges verbaux.

Lorsque la ville de Porto-Novo est érigée en commune à part entière, Bossou est sur la liste conduite par le député Apithy, et figure comme adjoint, quand ce dernier devient maire en 1956. Élève-administrateur de la France d'Outre-Mer, dans la dernière promotion de l'école en 1958, bâton de commandant en main, c'est en fin de péripéties que nous nous rencontrerons.

Mercredi 1er avril. Ce soir, alors que la lune superbe rend la nuit transparente autour de nous, le tam-tam se déchaîne dans la ville après que les féticheurs d'Agassou et leurs adeptes ont bruyamment défilé dans les rues. Étrange et envoûtant, énervant aussi, son martèlement rythmique remplit le ciel par dessus nous.

La saison est propice à ces manifestations. Fétiche pour fétiche, je lis que d'autres cérémonies se sont déroulées il y a peu, au-delà de la Sô. A Adjohon, les enfants difformes et handicapés de quelque manière, mal vus par le Fâ, étaient autrefois supprimés et rendus à la rivière Ouémé d'où la vie est censée venir. A cette occasion, ils étaient élevés au rang de divinités « tohossou ».

Ces pratiques n'étant plus admises, la coutume a évolué. Désormais, tous les morts d'une famille ou d'un quartier accèdent à la même promotion

qui donne lieu annuellement à de curieuses fêtes. Le narrateur nous dit que les dernières ont eut lieu en 1946, et que faute des moyens nécessaire, on n'en a pas fait depuis ; de sorte que les morts font la queue devant le paradis de la tranquillité.

Tout commence la nuit, dans le brouillard nimbé de lune qui enveloppe les rives du fleuve, lorsque les gens se rassemblent sur la place délimitée. Au signal des clochettes, les féticheurs s'ébranlent, courent, se mettent en cercle et se penchent pour fouiller le sol en le frappant de leurs gourdins pour s'emparer des tohossous qu'ils ont fait surgir de cette façon. Par l'intermédiaire du bokonon, et dans un langage secret, chacun d'eux s'exprime, raconte les circonstances de son trépas, en accuse les auteurs éventuels et donne ses recommandations aux vivants.



JLC

1953. Cérémonies d'Adjahouto à Allada. Les danseuses.

La chasse aux esprits dure plusieurs jours, afin qu'on les ait tous retrouvés, pour les enfermer dans une case édiflée à cet effet. C'est dans l'eau finalement qu'on doit les capturer, où les pêcheurs à pied les écopent habilement avec des jarres, aussitôt refermées d'un couvercle qu'on arrose du sang d'un poulet sacrifié. Un cortège de jeunes filles les emporte jusqu'au bord du temple où elles sont alignées. Puis elles seront rangées dedans et ouvertes, les âmes des défunts sont libres et en paix, tandis que dans le village on fait ripaille des volailles et des chèvres immolées.

Éloignés de ces évocations spirituelles, et de façon plus terre-à-terre, nous avons des complications domestiques avec notre boy. Son père lui a imposé une seconde épouse et, contrairement à la légende répandue de la bonne entente qui régnerait entre les femmes des époux polygames, la

première a pris ça très mal et s'est enfuie après avoir mis le maigre mobilier sens dessus dessous. Son service s'en ressent, parti chercher un coq au marché, il joue au rodéo avec mon Solex ; congédié et gémissant, il est repris sur les trop bonnes résolutions qu'il affiche.

## Les Plans et les Hommes

La reconstruction de la France exige une planification des objectifs et des moyens. Le Conseil national de la Résistance a déjà tracé, dans les grandes lignes, un programme de réformes économiques et sociales. Le premier projet de 1945 avait même introduit dans la constitution un titre « *Des droits sociaux et économiques* », encore que les situer dans cet ordre est mettre la charrue avant les bœufs. Mais la phraséologie de gauche l'exige et, par ailleurs, l'Union soviétique est plus que jamais un modèle de développement avec son expérience des plans quinquennaux. Outre le droit de vote accordé aux femmes, sécurité sociale et nationalisations des grandes entreprises seront les transformations majeures de la société française.

En même temps qu'il leur est accordé un statut politique à part entière, on ne peut imaginer que les ressortissants des territoires soient privés de ces nouveaux droits, encore qu'ils n'ont guère de valeur juridique et dépendent de l'état du marché. Français par principe, ils voudront être des Français de fait, bénéficiant des mêmes conditions de vie et de confort que leurs compatriotes de métropole, en se référant à un modèle de perfection qui, dans l'absolu, n'existe pas. Au fur et à mesure qu'on s'efforcera de les établir dans la pratique, c'est là qu'apparaîtront, matériellement parlant, les limites d'une totale assimilation.

La mutation qui emporte à ce moment le Dahomey est donc aussi de nature économique. Finie la limitation de son développement à l'aune de ses seules ressources, avec l'appoint éventuel de la fédération. Désormais, la métropole le prend en charge dans le cadre de ses plans nationaux. Une direction administrative *ad hoc* est établie à Dakar et des bureaux correspondants dans les territoires.

D'emblée, les problèmes monétaires se sont posés. Le contrôle des changes est institué, en particulier entre le franc et la livre sterling des colonies anglaises. En raison de la réorientation du commerce de l'Afrique française vers les pays anglo-saxons, il est créé à son profit un franc dit CFA, *des colonies françaises d'Afrique* valant finalement deux francs pour un ; avec ses propres instituts d'émission, l'un pour l'AOF, l'autre pour l'AEF, il est géré et garanti par le Trésor français. L'utilité de la zone franc est à double sens. Elle est pour la métropole un marché protégé, évitant le

débours de devises étrangères fortes, et pour les territoires un débouché assuré, à des prix parfois supérieurs à ceux des cours mondiaux. Mais laissons là ce sujet, simplifié à l'extrême.

### **30 avril 1946. La manne qui vient du Nord.**

Reprenant les projets morts-nés d'avant guerre, ceux des ministres Sarraut et Moutet, un Fonds spécial d'investissements pour le développement économique et social des TOM est créé par la loi du jour, en abrégé FIDES ; un autre le sera à Dakar en 1949, le Fonds d'équipement rural ou FERDES.

Le premier, qui se lit comme un acte de foi, si l'on se réfère à la traduction latine mot à mot, est alimenté par des dotations financières de l'État, selon les plans approuvés ; les subventions budgétaires étant abondées, s'il y a lieu, par les prêts de la Caisse centrale de coopération économique. Le second associe, dans le même système, le budget de l'AOF et du territoire, pour des équipements en milieu rural, avec la participation des collectivités locales concernées dans les cercles, les subdivisions, les villages. L'État, le territoire et la collectivité assurent le financement pour un tiers chacun. A défaut de ressources pécuniaires, la contribution des habitants peut revêtir la forme de prestations en nature, en travail et en fournitures. On y revient.

Les puits, les dispensaires, les écoles, les marchés, les bâtiments, les chemins, relèvent de ce moyen. On retient, à ce propos, que la réalisation de tels équipements dans les localités ou villages permet aux habitants de profiter chez eux, en retour, d'une partie de leurs impôts et qu'alors il doit être d'autant plus facile de solliciter leur concours lorsqu'ils sont directement intéressés aux résultats. C'est au moins la pétition de principe.

Par l'extension de ses plans et la création à leur profit de fonds spéciaux d'investissements, c'est un apport sans précédent que la métropole consent à ses territoires. Le traité de Rome, créant en 1957 la Communauté économique européenne, a du tenir compte des possessions d'outre-mer de ses membres, en instituant pour celles-ci un Fonds d'équipement complémentaire baptisé FEDOM.

Les bilans et les perspectives des plans, appréciés localement, constituent naturellement le morceau de bravoure des gouverneurs devant les assemblées territoriales. Le nôtre vient de faire cet exercice, rappelant que durant le premier écoulé, entre 1947 et 1952, quatre mille milliards de francs ont été investis dans les programmes, pour l'essentiel en provenance de l'État, accessoirement du budget fédéral. Si les sommes d'argent, les chiffres, les statistiques sont aussi peu attractifs de lecture que les lois et

règlements, ils expriment en l'espèce et dans leur sécheresse le fruit du travail et sa répartition.

Cela concerne les derniers tronçons bitumés de la route côtière Togo-Nigéria et de celle du nord Parakou-Niger ; la rénovation du wharf, en attendant le choix d'un nouveau port ; la diésélisation du chemin de fer, reléguant dans les vieilleries les corvées d'approvisionnement en bois de chauffe ; l'électrification des villes, Porto-Novo et Ouidah à partir de la centrale thermique d'Akpakpa à Cotonou, etc.

Avec les routes de terre et de mer, d'autres se sont ouvertes dans le ciel qui m'ont conduit jusqu'ici. La modeste aérogare est le croisement de deux lignes des compagnies Air-France et Union Aéromaritime de transport, UAT, celle de la côte par Abidjan, celle qui descend de Niamey par Natitingou, avec les appareils DC3, un peu fourre-tout, passagers et ravitaillement compris. La liaison aérienne de Cotonou à Nice, par dessus le Sahara, est récente, elle date de 1949. Fin 1954, l'aéroport agrandi, FIDES aidant, reçoit le premier DC4 d'Air France et trois mille passagers ; il n'y en avait guère plus de deux cents en 1939.

La palmeraie reste l'objet de tous les soins. Outre les pépinières administratives et les secteurs modèles, l'Institut de recherches des huiles et oléagineux, l'IRHO, modernise ou construit les quatre huileries du pays, après la première d'Avrankou, puis celle de Bohicon, il y a celle d'Ahozon, proche de Ouidah et de Gbada dans la riche région d'Adjohon. Mais avec un rendement artisanal de trois à quatre cents kg par hectare, pour quinze cents en Nigéria et quatre mille en Indonésie, le pays des plus grandes plantations, on est loin du compte. Une Mission de l'Ouémé étudie l'aménagement éventuel de la basse vallée, pour le palmier et les cultures vivrières. Les tournées du gouverneur sont l'occasion de constater ou d'inaugurer ces réalisations.

Des plans c'est bien, à condition dit la sagesse populaire de ne pas les tirer sur la comète, car il y a d'abord les hommes, c'est pour eux qu'on les fait et ce sont eux qui en disposent. Le glétanou que je fréquente à l'occasion de mes tournées s'est mis au goût du jour. Lui et sa famille s'en portent bien, il fait son maïs pour la nourriture, il a planté des palmiers sélectionnés, il a adopté le caféier qui lui apporte de quoi monter sa maison. Les pagnes de ses femmes, qui font leur effet au marché, les livres de classe de ses enfants qu'il a mis à l'école catholique, la bicyclette Hercules importée de Gold Coast et avec laquelle il se déplace, font sa fierté. Cet engin qui maintenant se répand, aussi solide qu'inesthétique, est le signe d'une relative aisance des paysans comme des ouvriers de la ville. Alentour, le paysage ne ressemble plus guère à la brousse, qui prend des allures de

campagne apprivoisée, où les champs de maïs ont le vert étalé de nos prés normands.

Alors que je ne pense pas exercer dans l'avenir des tâches précisément économiques, ces activités m'intéressent qui font partie de mon investigation. Il se trouve que, sur une récolte exceptionnelle d'huile dahoméenne en 1953, passée de huit mille tonnes exportées à quelques dix-sept mille, avec une augmentation des palmistes de 20%, il est prescrit une enquête dans les circonscriptions. Il me revient d'y procéder, interrogeant les planteurs et les négociants, en particulier Détongbé, président de la coopérative des planteurs et éleveurs d'Allada, soutenue par la SIP, pour rédiger une étude qui me vaudra une lettre de félicitations, inattendue, du gouverneur Bonfils. Rappel puéril s'il en est, je le confesse ; ce qu'on appelait dans notre langage un témoignage officiel de satisfaction fut, de tout temps, une pratique de la hiérarchie pour encourager le zèle et distribuer les bonnes notes. Elles dorment aujourd'hui dans les dossiers de nos camarades, et les réprimandes aussi, aux archives de l'ancienne France d'Outre-Mer domiciliées à Aix en Provence.

En matière sociale, avec les dispensaires et les maternités, dont l'implantation se densifie, l'éducation progresse vers le niveau d'organisation de la métropole, comme le montrent les constructions scolaires, le collège classique Victor-Ballot et l'École d'agriculture à Porto-Novo, les collèges privés Père Aupiais et Notre-Dame des Apôtres à Cotonou, ainsi que le collège technique, les cours normaux d'Abomey et de Parakou. Ces établissements remplacent les anciennes écoles primaires supérieures.

Sur une initiative prise à Dakar, on invente une *éducation de base*, formule d'alphabétisation et de vulgarisation, en matière d'hygiène, de procédés agricoles et de vie pratique, pour atteindre la population rurale dans les cantons. C'était déjà l'idée du gouverneur général Reste. Après avoir mené une expérience à Adja-Ouéré, dans la circonscription voisine d'Adjohon, une équipe itinérante de moniteurs va s'y essayer dans notre subdivision.

Une fois les maladies tropicales éradiquées ou presque, un nouveau fléau se développe qui inquiète les autorités, celui de l'alcoolisme, où l'usage coutumier des fêtes est aggravé par des importations croissantes de liqueurs dont la pratique remonte en fait à fort loin. Le représentant du Dahomey au Conseil économique et social, Serpos Tidjani, un grand nom des musulmans de Porto-Novo, s'en est exprimé, il y a peu, devant cet aréopage.

A Ouidah, l'Union générale des Gléhouénous, du nom d'origine de la localité, Gléhoué, s'engage dans une action de prévention par une motion

fermement déterminée. Constatant que les fêtes et les funérailles, propices à l'abus d'alcool, durent trop longtemps, le danger social et l'excès de dépenses qui en résultent, la nécessité de régénérer les mœurs, elle décide, ce qui au moins vise ses membres, d'interdire toutes réjouissances et manifestations à l'occasion des décès, de servir des boissons alcoolisées aux familiers et visiteurs, de limiter entre quinze et trente heures la durée des cérémonies. La même association prévoit de s'attaquer au taux de la dot en vigueur dans les mariages coutumiers.

Le droit du travail est introduit en Afrique, aboutissant à la promulgation du code en 1952. L'adaptation à la situation locale ne s'est pas faite sans heurts et le système économique en a été un moment perturbé. En témoignent anecdotes et incidents qu'on rapporte, leurs victimes, selon le cas, amusées ou irritées ; celui qui ne se croit plus tenu de nettoyer sa case ou de travailler son champ au-delà de sa subsistance, le préposé à la barrière de pluie qui laisse poireauter le voyageur, fut-ce le juge, parce que son syndicat lui a ordonné de ne pas travailler aux heures des repas, la dérobaude aux vaccinations ou la revanche de Sakpata.

On avait quelque peu amélioré le sort des travailleurs avec la création d'une inspection du travail, limitée il est vrai dans ses effectifs et ses possibilités, et une ébauche d'organisation syndicale, autorisée en 1936, mais restrictive dans ses modalités. A peine le territoire national libéré et avant même l'extension constitutionnelle des libertés publiques, le droit syndical a été introduit en Afrique dans son entier. Le premier à s'en être servi est Houphouët-Boigny créant en tant que planteur, un syndicat agricole en Côte d'Ivoire dès 1944.

Comme les missionnaires des temps d'évangélisation, les centrales syndicales de métropole, CGT et CFTC, en veine d'émulation, se sont engouffrées sur ce terrain neuf ; la première s'est coupée en deux avec l'apparition de Force Ouvrière, plus réformiste que révolutionnaire et mieux supportée par l'administration. Les fonctionnaires n'échappent pas à cet embrigadement où les enseignants, comme en France, prendront leur bonne part, car cette activité peut conduire à des carrières politiques. C'est par là que s'exerce Valentin Aplogan, pendant que son père Djibodé tient encore fermement son canton du Couffo.

Sans plus attendre, et par une sorte d'inauguration du nouveau droit, des grèves ont lieu en 1945 dans les chemins de fer de l'AOF et encore en 1947, comme celles-là même qui ont gêné à l'époque mon départ en Afrique du Nord. Elles touchent notamment le réseau de la régie Bénin-Niger, obligeant au convoi des trains, quand ils fonctionnent, par des gardes-cercle pour éviter des actions de sabotage et d'obstruction.

Le 20 avril 1947, Vincent Auriol, le premier des présidents de la République française à venir en Afrique, en fait l'expérience quand il arrive en visite officielle à Dakar. Le Sénégal, bastion de la SFIO depuis 1928, la couleur politique de notre président, était à cet égard un morceau de choix. On ne se souvient plus qu'en 1937, candidat pour représenter la Côte d'Ivoire au Conseil supérieur des colonies, il avait été battu.

Il a quitté Toulon sur le cuirassé *Richelieu* et reçu au large de Gibraltar le salut officiel d'un croiseur anglais. Rejoint par les contre-torpilleurs *Hoche* et *Desaix*, anciens navires allemands récupérés, il a pu assister en mer à des exercices navals. Par avion, il a été expédié à Dakar cent kilos de drapeaux et deux caisses de fusils de chasse, le cadeau le plus apprécié de nos collaborateurs, embarrassant un douanier zélé qui s'obstinait à vouloir les déclarations réglementaires.

Accompagné par Gaston Monnerville, président du Sénat et Louis Jacquinet, ministre de la marine, il est accueilli par les ministres Moutet et Coste-Floret, respectivement en charge de la FOM et de la défense, et par le député Lamine-Gueye. Les parlementaires, les membres du conseil général et la municipalité, les anciens combattants, les chefs et notables à cheval, la musique du 7ème RTS et la garde rouge sont rangés sur le quai, la foule autour.

Le discours du député-maire de Dakar est sans ambiguïté, acclamant « *le symbole de la grande France de cent deux millions d'habitants* » et affirmant « *notre ferveur et notre passion de Français et de républicains* » ; c'est bien la conviction de l'époque. Pendant ces trois jours, ce sont les mérites des socialistes locaux que les griots exaltent autant que ceux du grand visiteur, sinon plus, dans les diverses manifestations du voyage.

Dépôt de gerbe au monument aux morts de la place Protet, réception des corps constitués au palais du gouvernement général, dîner à la chambre de commerce, visite de Gorée, de l'Institut Pasteur, de l'IFAN, le président est resté stoïque, son costume blanc barré du grand cordon de la Légion d'honneur, « *vieux monsieur trop simple, qui coiffe un casque blanc en guise de gibus* » ainsi que le définit un reporter. Le cortège est fait de voitures américaines et, misère, la deuxième est obligeamment prêtée par un riche syrien qui la conduit lui-même avec la famille du président, épouse et bru. A Saint-Louis, dans la pluie de décorations qui marque ses passages, l'une échoit à Sœur Florina, qui dirige l'Institut Saint-Joseph de Cluny, le record du séjour colonial ininterrompu, plus de soixante-dix ans.